

La politique du Sade le « justicier »

Vukušić Zorica, Maja

Source / Izvornik: **Studia Romanica et Anglica Zagrabiensia**, 2015, 60, 165 - 196

Journal article, Published version

Rad u časopisu, Objavljena verzija rada (izdavačev PDF)

Permanent link / Trajna poveznica: <https://um.nsk.hr/um:nbn:hr:131:451875>

Rights / Prava: [In copyright](#) / [Zaštićeno autorskim pravom](#).

Download date / Datum preuzimanja: **2024-07-25**



Sveučilište u Zagrebu
Filozofski fakultet
University of Zagreb
Faculty of Humanities
and Social Sciences

Repository / Repozitorij:

[ODRAZ - open repository of the University of Zagreb
Faculty of Humanities and Social Sciences](#)



UDC 821.133.1.09 Sade, D. A. F.

Original scientific paper

Reçu le 31 octobre 2015

Accepté pour la publication le 18 mai 2016

La politique du Sade le « justicier »

Maja Vukušić Zorica
Faculté de Philosophie et Lettres
Université de Zagreb
mzorica@ffzg.hr

En suivant les travaux de Mona Ozouf, Martin Nadeau et Maurice Lever, cet article essaie de faire voir un Sade « justicier », engagé politiquement et éthiquement. Sade décline l'engagement *via* non seulement ses opuscules pendant la Révolution française, mais par son œuvre fictionnelle, son théâtre et ses récits de voyage. Sa correspondance en témoigne aussi. De la littérature à l'histoire, de la philosophie *au* Politique, marquis de Sade serait devenu le « Marquis sans-culotte » sur les tréteaux républicains du théâtre du monde. Tout se résume dans la notion de la Révolution comme théâtre, car Sade le « justicier » remet en question non seulement le statut de l'écrivain Sade, mythique et donc décrié – car, face au mythe, on peut soit « idéologiser » soit « poétiser », dirait Barthes -, mais les stratégies même de l'engagement, ce cul-de-sac théorique depuis Sartre. L'engagement face à la Révolution française en dit long sur la *conjunction* du terme même (Derrida), mais fait voir sa « nouveauté » indéniable.

Mots-clés : marquis de Sade, engagement, politique, littérature, philosophie, correspondance, républicanisme

« C'était notre intention dans les dialogues / De présenter des antithèses / Et de les opposer sans cesse / Pour éclaircir les doutes tenaces. / Cependant, de quelque côté que je me tourne / Je ne vois pas de fin à notre drame... / D'un côté, le désir de changer, d'améliorer le monde / A coups de hache et de couteaux, / De l'autre l'idéologie individualiste, / Qui sombre sous le poids de ses propres pensées. / Ainsi, vous me voyez, dans la situation présente / Toujours devant une question latente¹ ».

« Je n'assiste jamais à la représentation d'une comédie de Molière que je n'admire la délicatesse des spectateurs. Un mot un peu libre, une expression plutôt grossière qu'obscène, tout blesse leurs chastes oreilles ; et je ne doute nullement que les plus corrompus ne soient toujours les plus scandalisés². »

¹ Epilogue de Peter Weiss, auteur de la pièce dont s'est inspiré Peter Brook, traduit par Irène Tieder (Irène Tieder, « Marat / Sade. Dramaturgie et scénographie », dans Philippe Bourdin, Gérard Loubinoux (dir.), *Les Arts de la scène et la Révolution française*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise-Pascal, 2004, p. 554).

² Jean-Jacques Rousseau, « Dernière réponse de J.-J. Rousseau de Genève », Paris, Garnier-Flammarion, 1971, p. 101.

1. Littérature n'est pas encore un « chat confus³ »

Du Sade « athée politique » de Maurice Lever, qui n'entre dans la vie de la Cité qu'en 1790, vers sa cinquantaine⁴, quand celle-ci le prend au collet, jusqu'à notre Sade le « justicier », du Sade « transgressif » et éminemment « métaphorique » jusqu'au Sade philosophe (et non pas celui de Castel, qui n'avait établi qu'une « ontologie du mal ») et enfin au Sade homme politique, libre *et* encarcéré, la question est loin d'être « latente », comme disait Peter Weiss.

Le Sade de Lever, l'un de ses spécialistes, n'a aucun goût pour la théorie ni aucun esprit de système, car son Sade demeure « antithétique », rebelle à toute doctrine, qu'elle soit philosophique, morale, sociale, religieuse ou politique, et n'émerge que dans l'érotisme, seul domaine, selon Lever, qui suscite chez lui ce sens de l'ordre. Or, nous n'allons pas opposer la transgression sadienne, ses « protocoles » (Barthes) et son penchant pour la théâtralisation de la sexualité (donc, son refus du laisser-aller), la seule qui suscite chez lui le sens de l'ordre, selon Lever, mais rapprocher les rituels, le cérémonial licencieux sadien, libertin, et une autre « débauche », qu'il a vécu lui-même, celle de la Révolution et de la fête révolutionnaire, pour faire ressortir les spécificités de son engagement.

Pour s'éloigner de l'exégèse « littéraire » qui réduit Sade à « l'aristocratie du mal », qui, dépouillée de ses anciens privilèges, s'accroche au libertinage et au théâtre de la jouissance et de la torture, encore un avatar féodal (le discours d'introduction du duc de Blangis des *120 journées de Sodome*), le premier pas (effectué déjà par Lever) est de distinguer le protocole libertin des lois de l'état, où le premier n'est pas une alternative politique au dernier, mais un système clos et autarcique⁵. Bien que Lever ne veuille pas réduire la pensée politique de Sade à la dialectique entre la Loi et le libertinage (sexuel), en mentionnant ses sociétés utopiques (Pierre Favre)⁶, il ne fait que tracer l'histoire des lectures

³ Référence au *sketch* de Monty Python.

⁴ « La Sade d'avant 89 apparaît comme l'archétype du gentilhomme d'épée, fier de ses ancêtres, jaloux de son rang et tourné vers le passé » (Marquis de Sade 1998 : 13). Tout en partageant les préjugés de sa caste, il suivait les conseils de son père, qui était depuis toujours réfractaire à la vie de cour.

⁵ L'article 43 des statuts de la « Société des Amis du Crime » postule qu'« il est absolument défendu de s'immiscer dans les affaires du gouvernement. Tout discours de politique est expressément interdit. La Société respecte le gouvernement sous lequel elle vit ; et si elle se met au-dessus des lois, c'est parce qu'il est dans ses principes que l'homme n'a pas le pouvoir de faire des lois qui gênent et contrarient celles de la nature. Mais les désordres de ses membres, toujours intérieurs, ne doivent jamais scandaliser ni les gouvernés, ni les gouvernants ». (Marquis de Sade, *Histoire de Juliette*, VIII, 1966 : 408.)

⁶ Lever souligne ses essais de faire voir que la sexualité n'est pas contraire aux devoirs du citoyen (*Français, encore un effort...*) : « Les délits que nous devons examiner dans cette seconde classe des devoirs de l'homme envers ses semblables consistent dans les actions que peut faire entreprendre le libertinage, parmi lesquelles se distinguent particulièrement, comme plus attentatoires à ce que chacun doit aux autres, la prostitution, l'adultère, l'inceste, le viol et la sodomie. Nous ne devons certainement pas douter un moment que tout ce qui s'appelle crimes moraux, c'est-à-dire toutes les actions de

de Sade depuis Janin et Michaud, qui, en nostalgiques de l’Ancien Régime, haïssaient le libertinage autant que la Révolution, et assimilaient les débauches de Sade à la violence révolutionnaire, à travers Michelet, qui les attribuent aux vices de sa caste, jusqu’au surréalisme, qui s’efforçait de sceller l’alliance entre Sade et la Révolution⁷.

En fait, il est facile de se lancer dans les analogies essentiellement romanesques (mythifiantes et mystifiantes) entre l’imaginaire de Sade et l’imaginaire de la Révolution. Le « crime » sadien et l’« horreur » révolutionnaire se refléteraient sans reste⁸.

l’espèce de celles que nous venons de citer, ne soit parfaitement indifférent dans un gouvernement dont le seul devoir consiste à conserver, par tel moyen que ce puisse être, la forme essentielle à son maintien : voilà l’unique morale d’un gouvernement républicain. » (Marquis de Sade, *La Philosophie dans le boudoir*, III, 1966 : 497-498).

⁷ La figure de Sade dans le surréalisme est réduite à la position du mythe fondateur, tel Rimbaud ou Lautréamont, par son rapport à la Révolution, à la sexualité, à la pensée (qui permet d’articuler, via le « terrorisme » revendiqué, leur position envers le marxisme) : « La Révolution le trouva dévoué corps et âme. Il put confronter son génie et celui de tout un peuple délirant de force et de liberté » (Paul Éluard, *La Révolution surréaliste*, n° 8, 1^{er} décembre 1926, p. 8-9, dans Marquis de Sade, 1998 : 18). Ou « L’existence de Sade ne dépend que de la Révolution » (« L’intelligence révolutionnaire. Le Marquis de Sade (1740-1814) », dans : *Clarté*, n° 6, 15 février 1927, p. 138 (*Ibid.*)).

⁸ Or, du côté des mœurs, la Révolution ne devrait pas être pensée comme une césure, voire une interruption « finale », car le libertinage ne s’éteint pas avec la prise de la Bastille, il ne fait que se « populariser ». Même la mode révolutionnaire, au moins pour le « peuple », tente de fixer un vêtement qui romprait avec le passé (le pantalon au lieu de la culotte, la carmagnole au lieu de l’habit) et qui, même, par son caractère flottant, dissimule les formes, comme si la révolution politique est nécessairement univoque et « sérieuse », et ne peut se permettre d’inaugurer quelque chose comme une révolution sexuelle. Quant aux dignitaires, la sévérité du costume contrastera avec les coiffures spectaculaires, les plumes tricolores des commissaires de la République. Car, la Révolution porte un culte évident à la tête, soit qu’elle l’empanache, soit qu’elle la promène, comme trophée, en haut d’une pique. La Révolution semble vouloir faire valoir les bonnes mœurs républicaines et civiques à partir de la conformité vestimentaire, qui est même trop facile à comparer avec le rôle du vêtement chez Sade (voir Barthes). Jacques Mallet du Pan (*Considérations sur la nature de la révolution française et sur les causes qui en prolongent la durée*, Paris, réédition par les Éditions du Trident, 2008 et *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan: pour servir à l’histoire de la révolution française recueillis et mis en ordre par A. Sayous*, Paris 1851, 2 volumes. (Cf. Jean-Clément Martin (dir.), *Dictionnaire de la Contre-Révolution*, Jean-Clément Martin, « Mallet du Pan, Jacques », éd. Perrin, 2011.) écrit le 10 septembre 1796 : « Le tableau de Paris est de plus en plus digne d’horreur : ce sont trente Sodome réunies ; tous les vices y donnent la main à tous les crimes, chacun s’y déteste et s’y friponne, plus d’amis, plus de parents, plus de liens, plus de devoirs ; cinquante mille gueux ou gueuses à qui on faisait l’aumône il y a cinq ans, enrichis par la Révolution, tiennent le haut du pavé, tandis que le reste des citoyens vit de pain moisi. La frivolité la plus insouciant accompagnée la perversité publique ; chacun ne songe qu’à se divertir et personne n’a le sou. La capitale est partagée entre les fous et les coquins. »

Or, en spécialiste de Sade qu'il est, Lever nous avertit du danger de simplifier la pensée politique de Sade, « trop chargée d'énigmes et de contradictions », car en ne tenant en compte que de ses actes ou de ses prises de positions publiques (opuscules, discours, harangues, proclamations aux trémolos dans la voix) il deviendrait « une sorte de Condorcet » « en moins théoriseur⁹ ». La question de Sade, « Que suis-je à présent ? », que Lever prend pour le titre de son livre, qu'il pose à Gaufridy en décembre 1791, illustre très bien cette ambiguïté que Sade confirme : « Vous me le direz, s'il vous plaît, avocat, car pour moi, je n'en sais rien ».

Sade finit par lui avouer :

« Rien assurément de délicat comme cet article de votre lettre, mais ce sera en vérité avec bien de la peine que je vous répondrai juste à cette demande. D'abord, en qualité d'homme de lettres, l'obligation où je suis ici journallement de travailler tantôt pour un parti, tantôt en faveur de l'autre, établit une mobilité dans les avis dont se ressent ma matière intérieure de penser¹⁰ ».

Après sa libération (résultant de l'abolition des lettres de cachet) le 2 avril 1790, après treize années de détention au donjon de Vincennes, puis à la Bastille, dans une lettre à son avocat Reinaud, Sade va lui confier ses opinions sur la Révolution, qui vont à l'encontre de l'interprétation qui fait de Sade le premier des « sans-culotte » :

« À ce propos, n'allez pourtant pas me prendre pour un enragé. Je vous proteste que je ne suis qu'impartial, fâché de perdre beaucoup, plus fâché encore de voir mon souverain dans les fers, confondu de ce que vous ne sentiez pas, Messieurs, dans les provinces, qu'il est impossible que le bien se fasse et se continue tant que les sanctions du monarque seront contraintes par trente mille badauds armés et vingt pièces de canon ; mais regrettant fort peu, d'ailleurs, l'Ancien Régime. Assurément, il m'a rendu trop malheureux pour que je le pleure. Voilà ma profession de foi, et je la fais sans crainte. » (Lever 1998 : 462)

Lever le qualifie de « monarchiste critique » ; le parti auquel s'apparente le plus sa philosophie politique est celui des Monarchiens¹¹. Bien que partisan

⁹ Marquis de Sade 1998 : 19.

¹⁰ Lettre du 5 décembre 1791 (Lever 1991 : 457).

¹¹ Ce parti, composé de députés de la Constituante, dont Mounier, Lally-Tollendal, Malouet et Stanislas de Clermont-Tonnerre, cousin de Sade par alliance, ou le club monarchique des *Impartiaux* que son parent Stanislas de Clermont-Tonnerre venait de fonder avec Malouet en janvier 1790 pour contrebalancer la « faction jacobite », veut inaugurer un régime parlementaire sur le modèle anglais, avec deux chambres pour la législation. De La Fayette à Jean-Joseph Mounier, les Monarchiens représentent, pour la

d'une monarchie constitutionnelle à l'anglaise et « modéré », le 1^{er} juillet 1790, trois mois après sa libération, Sade se fait délivrer sa carte de « citoyen actif » de la section de la Place Vendôme, future section des Piques, qui va devenir l'une des plus radicales de Paris¹². Pendant la Révolution, Sade va multiplier les preuves de son adhésion à la Révolution, et il refuse d'émigrer, car son unique ambition est de faire jouer ses pièces. Selon Lever, Sade ne croit plus à l'idéal révolutionnaire qu'il ne croyait à l'idéal chrétien. « Tout le sépare de la Révolution : sa naissance, ses goûts, ses mœurs, sa façon de penser. Nul plus que lui ne répugne à l'égalité des jouissances', au mépris de la culture, au terrorisme légal. Rien ne lui paraît plus absurde que le moralisme populaire » (Marquis de Sade 1998 : 24-25). Ainsi, selon Lever, la seule révolution possible soit-elle celle de l'écriture, et le seul régime celui « sans loi », comme le confirme l'*Histoire de Juliette*¹³.

plupart, la philosophie des Lumières – leur réforme réfléchie des institutions se ferait sous l'égide d'un monarque éclairé et annoncerait cette « révolution monarchique ». « Ces hommes partagent une même représentation de l'ordre politique, une méfiance identique de la démocratie, le désir d'emprunter aux Anglais l'exemple d'un gouvernement libre, prenant appui sur l'histoire, c'est-à-dire sur des *droits hérités*, garantis non par la substitution d'une souveraineté absolue à l'autre, mais par la rédefinition de l'équilibre des pouvoirs. » (Ran Halévi, « Monarchiens », dans François Furet et Mona Ozouf, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, p. 398). Quand, vers la fin octobre 1790, le club des *Impartiaux* monarchiens disparaît pour faire place à la *Société des Amis de la Constitution monarchique*, Sade en devient membre à part entière. Ce nouveau club, dont la devise est « Liberté et Fidélité », devient populaire en distribuant des bons de pain aux indigents et publie le *Journal de la Société des Amis de la Constitution monarchique*, dont le premier numéro paraît le samedi 18 décembre 1790. Les Jacobins (et notamment la section de la place Vendôme) dénoncent leurs démarches comme démagogiques et comme un danger pour la Constitution. En fait, à l'exception de Clermont-Tonnerre, Malouet, Boisgelin, Bergasse et de quelques autres, le club de la rue Saint-Antoine se compose des nostalgiques de l'Ancien Régime. « Derrière l'enseigne constitutionnelle, se dissimule en fait un véritable repaire contre-révolutionnaire » (Marquis de Sade, 1998 : 23) qui dure jusqu'au 28 mars 1791, quand la municipalité de Paris ordonne sa fermeture.

¹² À la même époque, Sade renonce à la particule et se fait appeler « Louis Sade ». Il assiste régulièrement aux assemblées de la section, qui se déroulent en moyenne une fois tous les dix jours à l'église des Capucines, mais n'y joue aucun rôle actif. Son adhésion n'est pas un engagement (Marquis de Sade, 1998 : 21), car à l'origine, les sections comprennent les citoyens de toutes tendances, et les modérés exercent une forte influence, surtout dans l'ouest de la capitale, étant numériquement supérieurs aux *enragés*. Au moment où il s'y inscrit, cette section n'est pas encore extrémiste. Son acte est, selon Lever, donc, « une mesure de prudence face à l'événement, sans plus ».

¹³ « Le règne des lois est vicieux ; il est inférieur à celui de l'anarchie. La plus grande preuve de ce que j'avance est l'obligation où est le gouvernement de se plonger lui-même dans l'anarchie quand il veut refaire sa constitution. Pour abroger ses anciennes lois, il est obligé d'établir un régime révolutionnaire où il n'y a point de lois : de ce régime naissent à la fin de nouvelles lois, mais ce second État est nécessairement moins pur que le premier, puisqu'il en dérive, puisqu'il a fallu opérer ce premier bien, *l'anarchie*, pour arriver au second bien, la *constitution de l'État*. » (Marquis de Sade, *Histoire de Juliette*, IX, 1966 : 137)

Selon Lever, la philosophie politique de Sade serait l'utopie anarchiste, et l'île de Tamoé son parfait modèle ; face au régime instauré, il conclut que « ce n'est pas le marquis de Sade qui s'est joué de la Révolution, c'est la Révolution qui l'a trahi » (Marquis de Sade 1998 : 28). Ainsi le dernier mot reviendrait-il au roman paru en 1795, *Aline et Valcour*, dont la page de titre comprend la mention suivante : « Écrit un an avant la Révolution de France¹⁴ ». Sade se flatte d'avoir prévu la Révolution¹⁵. Le récit intercalé, *L'Histoire de Sainville et de Léonore*¹⁶, présente deux états (utopies) opposés : l'empire d'un prince sanguinaire et antropophage, Ben Mâacoro, à Butua, consacré à la pratique du mal (cruauté, violence, guerre, crimes) et l'île de Tamoé, royaume du roi indulgent Zamé, qui inaugure les principes de sagesse, d'amour et de fraternité sans or et sans armes. Selon Martin Nadeau, ce roman est l'un des exemples de la cohérence politique de la pensée sadienne (le républicanisme classique)¹⁷, car Sade y introduit ses thèmes récurrents : abolition de la peine de mort, abomination de la loi, athéisme militant et hostilité aux pouvoirs intermédiaires.

Dans l'article « Mœurs, vertu et corruption : Sade et le républicanisme classique », Martin Nadeau développe le rapport entre l'œuvre de Sade (théâtre, opuscules politiques et romans), ici considérée comme cohérente, et l'« opportunisme politique » de ses écrits, rédigés, diffusés ou publiés lors de la

¹⁴ Sade commence la rédaction entre le 28 novembre 1785, après avoir achevé les 120 journées de Sodome, et le 1^{er} octobre 1788, quand il l'inscrit dans le *Catalogue raisonné* de ses œuvres.

¹⁵ Notamment dans les notes de bas de page (le curé de Berseuil (p. 447), Zamé (p. 640 et 701) et Sainville (p. 541)). « Ce que cet ouvrage a de singulier encore, c'est d'avoir été fait à la Bastille. La manière dont, écrasé par le despotisme ministériel, notre auteur prévoyait la Révolution, est fort extraordinaire et doit jeter sur son ouvrage une nuance d'intérêt bien vive » (L'Avis de l'Éditeur, *Aline et Valcour ou le roman philosophique*, Marquis de Sade 1990, I : 388). Il n'était pas le seul, et d'ailleurs, le livre ne paraît qu'en 1795 (Sade ne cesse de le remanier).

¹⁶ Le périple de Sainville d'Europe en Afrique et à travers l'océan indien, à la recherche de sa jeune épouse Léonore, enlevé par un noble libertin à Venise, est initiatique (éd. cit., p. 525-723).

¹⁷ Quand Clémentine s'adresse à Léonore après avoir échappé aux griffes du corrégidor de Lisbonne, et lui explique qu'il faudrait que le magistrat n'ait l'autorité « qu'un instant, et que la crainte d'être traité dans l'état faible, comme il traitait les autres quand il dominait, servît toujours de frein à ses passions ». Sade s'adresse aux lecteurs : « Quelques lecteurs vont dire : Voilà une bonne contradiction ; on a écrit quelque part avant ceci qu'il ne fallait pas changer souvent les ministres de place : ici l'on dit tout le contraire. Mais ces vétéreux lecteurs veulent-ils bien nous permettre de leur faire observer que ce recueil épistolaire n'est point un traité de morale dont toutes les parties doivent se correspondre et se lier. [...] Au lieu de s'attacher à démêler des contradictions ou des redites, choses inévitables dans une pareille collection, il faut que le lecteur, plus sage, s'amuse ou s'occupe des différents systèmes présentés pour ou contre, et qu'il adopte ceux qui favorisent le mieux, ou ses idées, ou ses penchants. » (Marquis de Sade, *Aline et Valcour ou le roman philosophique* vol. III, lettre XXXVIII, 1963: 199, note de Sade.)

Révolution française¹⁸ et le paradigme du républicanisme classique (« la Liberté des Anciens » de Benjamin Constant) depuis Machiavel, les républicains anglais du XVII^e siècle, et les Révolutions, américaine et française. Car, la différence entre le républicanisme classique¹⁹, qui sous-entendait la participation directe des citoyens aux affaires publiques, et la « Liberté des Modernes », fondée sur le système représentatif et inaugurant les intérêts « privés » est, bien sûr, cruciale, et elle devient visible sur l'exemple de Sade à travers trois éléments que Nadeau met en lumière : la corruption inhérente à « la puissance de l'or », la corruption liée aux institutions politiques représentatives et la formation d'une armée permanente et soldée, face à l'idée d'une milice de citoyens armés (rappelons-nous l'histoire de Varennes).

Depuis *Le comte Oxtiern ou les Malheurs du libertinage*, joué pour la première fois le 22 octobre 1791, avec un succès modeste, sur la scène du Théâtre Molière, le seul, parmi tant de pièces de théâtre qu'il a écrites, à être imprimé²⁰, Sade pose

¹⁸ Nadeau souligne que de nombreux auteurs insistent sur l'opportunisme de Sade : Laurence L. Bongie (*Sade: A Biographical Essay*, Chicago, Chicago University Press, 1998), inclut dans sa bibliographie critique des principaux travaux français et anglo-saxons son accusation de l'opportunisme politique de Sade (p. 298), et Raymond Jean (*Un Portrait de Sade*, Arles, Actes Sud, 1989), beaucoup moins hostile, ne parle pas moins, au sujet de la correspondance que le marquis de Sade entretient avec son avocat Gaufridy en 1790, « d'un certain opportunisme qui sera le sien dans la période qui va suivre » (p. 252).

¹⁹ Nadeau souligne l'antagonisme historiographique de l'étude du républicanisme classique ces dernières années qui sous-entend soit l'amplification de son importance, notamment en appliquant les travaux de John G.A. Pocock à la France du XVIII^e siècle et en incluant la période révolutionnaire (K.M. Baker, R. Hammersley, A. Jainchill, R. Monnier, J.K. Wright, et l'article de Nadeau « Machiavel et la première république française », *Carrefour*, n° 24, 2002, p. 117-133), soit la réduction de son rayonnement aux terres anglo-saxonnes, qui veut effacer la distinction entre le « républicanisme classique » et le « libéralisme » (J. Appleby, S. Pincus et P.A. Rahe). Nadeau justifie sa méthode en renvoyant à Quentin Skinner et *La Liberté avant le Libéralisme* (Paris, Liber, 2001, p. 62), où il dit : « Les historiens des idées feraient bien de ne pas s'attacher exclusivement ou même principalement à un canon de textes prétendument classique, mais plutôt à la place qu'occupent ces textes au sein de traditions et de contextes de pensée plus larges ». Nadeau va, donc, étudier ces paradigmes non pas à partir des corpus des auteurs canoniques aux appartenances « variables » selon les citations choisies, mais à partir des thématiques spécifiques des mœurs, de la vertu et de la corruption, en rappelant que Michel Foucault aussi, dans sa *Naissance de la biopolitique*, semble, paradoxalement, « se souvenir » de la leçon de Skinner (« Meaning and Understanding in the History of Ideas », *History and Theory*, vol. 8, 1969, p. 3-53) et de l'École de Cambridge, dont l'épistémologie et la méthodologie de l'histoire des idées permettent d'accorder au texte un sens que le langage de l'auteur ne pouvait ni formuler ni concevoir. Car Foucault refuse de « trancher » entre *l'homo civicus* et *l'homo æconomicus*, ou de forger de nouvelles notions, telles que le « républicanisme libéral » (V.B. Sullivan) ou le « libéralisme aristocratique » (A.S. Kahan), suivant sa thèse, selon Agamben substantiellement exacte, selon laquelle « l'enjeu d'aujourd'hui est la vie et la politique est donc devenue biopolitique » (Giorgio Agamben, *Moyens sans fin, Notes sur la politiques*, 1995 / 2002, p. 17).

la question de la corruption potentielle et inhérente à toute représentation. Le théâtre de Sade (les 3 volumes publiés par J.-J. Pauvert), écrit, pour la plupart, lors de son encarcération à Vincennes et à la Bastille, auquel il « tenait le plus²¹ », est loin d'être valorisé univoquement. Gilbert Lely le juge négativement et Annie Le Brun lui est plus favorable. L'une des raisons en serait aussi qu'il n'a, en fait, rien d'obscène, rien de pornographique. Sade tenait à se faire jouer.

Après le sénateur Oxtiern²² - qui n'est pas le seul à évoquer la corruption, notamment la « puissance de l'or » (*Les Portefeuilles* de Collot d'Herbois²³), depuis

²⁰ *Le comte Oxtiern* n'a été mis en scène que deux fois : à la première du 22 octobre 1791 et le 4 novembre au même théâtre Molière, spécialisé dans le répertoire patriotique. Nadeau cite le compte rendu détaillé, sorti dans le *Moniteur universel* : « *Le comte Oxtiern ou les Effets[sic] du libertinage*, drame en trois actes, en prose, a été représenté avec succès sur ce théâtre » (*La Gazette Nationale ou Le Moniteur Universel*, n° 310, dimanche 6 novembre 1791, p. 1293-1294). Il documente certaines turbulences au sein de l'auditoire qui ont provoqué « une espèce de scission dans l'assemblée. Une très faible minorité a fait entendre de timides coups de sifflet, dont l'auteur a été bien dédommagé par les applaudissements nombreux de la majorité. On l'a demandé après la représentation, c'est M. de Sade ». Le directeur du Théâtre Molière souhaite que Sade y présente d'autres pièces et fait voir son talent (Cité par Franceschina et Ohmart, préface de *The Plays of the Marquis de Sade*, p. 5). Une troisième représentation, sous le titre amputé du mot « comte », a eu lieu le 13 décembre 1799, par la Société Dramatique de Versailles, où Sade lui-même joue Fabrice, l'aubergiste vertueux, qui s'oppose au sénateur Oxtiern, avec un succès reconnu (*Ibid.*, p. 6). Voir aussi Sylvie Dangeville, *Le Théâtre change et représente. Lecture critique des œuvres dramatiques du Marquis de Sade*, préface de Maurice Lever, Paris, Honoré Champion, 1999.

²¹ Sylvie Dangeville (1999 : 17), citant les propos de J.-J. Brochier, l'éditeur du *Théâtre de Sade* (1970) : « Les rapports de Sade avec le théâtre ont été constants pendant toute sa vie, et c'est à son théâtre que, de toute évidence, Sade tenait le plus ».

²² L'histoire elle-même est plutôt simple : Oxtiern, sénateur suédois, très en vue à la cour de Stockholm, fait tout pour séduire Ernestine, une jeune fille de seize ans. Il réussit à écartier son amant, Herman, mais Fabrice, l'homme vertueux de l'auberge où se déroule l'intrigue, va permettre à l'amant et au père d'Ernestine de la délivrer. Finalement, Herman tue Oxtiern par deux coups de pistolet. Contrairement au dénouement heureux du *Comte Oxtiern*, dans la nouvelle *Ernestine*, dont il est tiré, qui est antérieure à son emprisonnement à la Bastille, et que Sade publiera en 1800 dans son recueil *Les crimes de l'amour* (Sade, *Ernestine. Nouvelle Suédoise*, Paris, Gallimard, 2003), Herman n'est pas seulement arrêté et emprisonné par Oxtiern, mais exécuté sous les yeux mêmes d'Ernestine, qui défaille, permettant ainsi au sénateur de la violer. Les machinations du sénateur conduisent à la méprise du père d'Ernestine qui tuera sa propre fille lors d'un duel qui devait l'opposer à Oxtiern. Ce dernier est toutefois arrêté et condamné « au bannissement perpétuel dans les mines ». Le père d'Ernestine tente d'obtenir sa libération afin de l'affronter à nouveau en duel; le comte refuse de se défendre et l'honneur du père lui interdit de s'en prendre à un homme désarmé. Oxtiern tente en vain de se suicider puis, grâce au pardon ultime du père, reprend le chemin de la vertu.

²³ Cf. Michel Biard, *Collot d'Herbois : Légendes noires et Révolution*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1995, 225 p.

la première scène du premier acte²⁴, ou encore, dans la conversation d'Oxtiern et de Derbac, son ami et confident (première scène du second acte²⁵) - le thème de la corruption se retrouve en 1783, dans *Le Prévaricateur* ou *Le Suborneur*, les deux refusées par plusieurs théâtres.

Nadeau lie Sade non seulement aux moralistes français des Lumières, évoquant l'étude de Cyril Le Meur²⁶, mais aussi aux auteurs anglo-saxons qui étudient le républicanisme classique sous forme d'étude des mœurs, de la vertu et de la corruption pendant cette époque de changements économiques importants, méconnus tels que Andrew Brown (*The Character of the True Publick Spirit Especially with Relation to the ill Condition of a Nation, thro' the Prevalency of the Privat Spirit, Selfish and Sinister Designs*, Edinburgh, 1702), John Dennis (*An Essay Upon Publick Spirit, being a Satyr in Prose upon the Manners and Luxury of the Times, the Chief Sources of our Present Parties and Divisions*, Londres, 1711) et Thomas Baston (*Thoughts on Trade and a Publick Spirit Considered under the Following Heads Viz. I. Companies in Trade II. Stock-jobbers III. Projectors IV. Corruptions in the Law and Public Offices. V. Of a Public Spirit*, Londres, 1716), et plus connus, tels que John Trenchard et Thomas Gordon (*Cato's Letters*) ou John Brown (*The Estimate of the Manners and Principles of the Time*, Londres, 1757).

La Philosophie dans le boudoir, publié en 1795, aborde la question des mœurs, qui est, selon Nadeau, cruciale pour le républicanisme classique et omniprésente dans la littérature du XVIII^e siècle en France (Helvétius, Mably, Montesquieu, Rousseau, etc.). Or, chez Sade, le dialogue platonicien détourne (le sous-titre « Les instituteurs immoraux l'annonce déjà) les rapports platoniciens entre mœurs et politique en situant les dissertations de philosophie politique (et l'opuscule « Français, encore un effort si vous voulez être républicains ») dans un boudoir. C'est une satire du discours jacobin sur la nature et la vertu. Du final « votre ouvrage est fini ; ce que les sots appellent la corruption est maintenant assez établie dans moi pour ne laisser aucun espoir de retour » d'Eugénie, et la tirade de Dolmancé, de « Que les lois que nous promulguons n'aient pour but que la tranquillité du citoyen, son bonheur » (Marquis de Sade 1976 : 251) jusqu'à « pourvu que je sois heureux, le reste m'est absolument égal » (*Id.* : 258) et « Voilà une bonne journée ! Je ne mange jamais mieux, je ne dors jamais plus en paix que

²⁴ Voir Marquis de Sade, *Oxtiern*, Acte premier, scène première (1974 : 1084) : « Fabrice : Je connais le comte Oxtiern depuis longtemps ; et c'est à cause de cela que je parie qu'il n'y a pas un mortel plus dangereux dans toutes les provinces de Suède. / Casimir [valet de chambre du sénateur : Oui ; mais il paie bien. / Fabrice : Et c'est ce qui le rend plus redoutable : il n'y a rien de si pernicieux que l'or dans la main des méchants... Qui peut résister à celui qui possède le plus sûr moyen de toutes les corruptions ?... Mon ami, je voudrais qu'il n'y eût de riches que les honnêtes gens [...] »

²⁵ Derbac s'écrie : « Et les lois, mon ami, les lois ? », à quoi Oxtiern répond laconiquement : « Je ne les ai jamais vu résister à la puissance de l'or » (Marquis de Sade 1974 : 1092-1093)

²⁶ Cf. Cyril Le Meur, *Les Moralistes français et la politique à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2002, 615 p.

quand je me suis suffisamment souillé dans le jour de ce que les sots appellent des crimes » (*Id.* : 287), tous ses soulignent le danger de l'émergence du despotisme que l'individualisme et le repli sur les intérêts privés peuvent engendrer.

Or, il ne s'agit pas de morale à inaugurer; la philosophie, délibérément rejetée dans le genre libertin, en fait un livre « dangereux » et intéressant au public. Le sarcasme corse l'affaire : « La mère en prescrira la lecture à sa fille ». Sade pousse l'ironie en déployant sa *reductio ad absurdum* de la théorie révolutionnaire et de la dérision radicale de la philosophie jacobine et de ses deux bêtes noires : le christianisme et la peine de mort²⁷, tout comme le théisme de Robespierre. Dans son plaidoyer contre la peine de mort, Sade écrit une apologie des « crimes » ordinairement condamnés, tels que la calomnie, le vol, la prostitution, l'adultère, l'inceste, le viol, la pédérastie, l'homicide, derrière laquelle transparaît son ricanement typique, noir et glacé. L'ironie et l'horreur, le texte se transforme en une contre-utopie de la République, et l'envers de l'île de Tamoé (*Aline et Valcour*).

La Nouvelle Justine, suivie de l'Histoire de Juliette sa sœur, publié entre 1797 et 1803, met en scène Saint-Fond, ministre scélérat et courtisan corrompu, l'une des trois figures essentielles (médiane) de la lecture de Castel, qui y voit la gradation de l'ontologie du mal. Saint-Fond cite à Juliette les historiens latins comme Salluste, auxquels se référaient les adversaires du régime de Walpole en Angleterre, tel que Thomas Gordon, pour faire voir la corruption généralisée :

« Apprends, Juliette, qu'il est de la politique de tous ceux qui mènent un gouvernement d'entretenir dans les citoyens le plus extrême degré de corruption ; tant que le sujet se gangrène et s'affaiblit dans les délices de la débauche, il ne sent pas le poids de ses fers ; on peut l'en accabler sans qu'il s'en doute. La véritable politique d'un État est donc de centupler tous les moyens possibles de la corruption du sujet » (Marquis de Sade, *Juliette ou les Prospérités du vice*, VIII, 1966 : 529).

Les fictions de Sade sont, donc, depuis toujours, aussi politiques. Et la littérature, imaginaire, « féérique » ou cauchemaresque, n'y est jamais loin de l'engagement.

²⁷ Au sujet de la peine de mort, il reprend à son compte les thèses des marginaux « utopistes » qui s'y opposaient, tel Morelly, qui suggérait, dans son *Code de la nature* (1755), de lui substituer la prison à vie. Elle lui apparaît comme le crime absolu, mais la loi n'y a pas l'excuse de la passion, de la fureur ou du désir. Selon Sade, l'état tue par raison et se rend coupable d'un meurtre institutionnel, que rien ne saurait justifier. En plus, la peine de mort n'a jamais réprimé le crime.

2. Histoire, Philosophie, Politique ou le « Marquis sans-culotte » sur les tréteaux républicains du théâtre du monde

Le rapport de Sade et la Révolution²⁸ commence par l'inauguration de l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, qui devait interdire le despotisme de l'Ancien Régime. Après Varennes, « la mort de la royauté », la fuite du roi et de son arrestation le 21 juin 1791, Sade adopte la position républicaine, bien que, dans son « Adresse d'un citoyen de Paris au roi des Français », qui est lue publiquement et diffusée trois jours plus tard, il soit encore attaché à la personne du monarque, dont la fuite il disculpe en nommant les machinations orchestrées par « des courtisans corrompus », tels qu'Oxtiern, et des « prêtres fanatiques²⁹ ».

Quoique Lever (Marquis de Sade 1998 : 167) insiste que Sade, malgré son affublement égalitaire, ne comprend rien et n'a jamais rien compris aux aspirations populaires et que la légende du Sade patriote, révolutionnaire et jacobin, tombe face à sa correspondance (ses lettres à Gaufridy et à Reinaud) - ses actes et ses écrits politiques se réduisant, selon Lever, au « produit des événements » (*Id.* : 168) et son ambition à celle d'auteur dramatique -, ses écrits politiques sont loin d'être des curiosités.

L'historiographie est loin de circonscrire le versant politique des écrits de Sade, mais, à l'encontre de Lever, elle souligne la cohérence de sa pensée et la correspondance entre son œuvre romanesque et son activité politique sous la Révolution française (ses opuscules, pamphlets, lettres, etc.).

Le premier de ses opuscules est (1) son « Adresse d'un citoyen de Paris au roi des Français³⁰ » du juin 1791, datant avant son engagement comme porte-plume officiel de la section des Piques. Selon les propos (inventés) de Sade (le 6 messidor an II / le 24 juin 1794), le 24 juin 1791, au moment où la famille royale et son cortège débouchent sur la place de la Révolution, un homme, émissaire de Sade, sort de la foule, s'élance sur la carrosse du roi, y jette une lettre et disparaît. Bien que le récit soit inventé, la lettre sort des presses de Girouard, son fidèle imprimeur, quelques jours après le retour de Varennes. Il s'y adresse non pas au roi de France « par la grâce de Dieu », mais au « roi des Français » par la grâce de la nation, qui sont liés par contrat. L'accusant d'avoir trahi la nation qui n'assignait les torts de son gouvernement qu'à ses ministres, d'avoir fui (*sic !*) en étant séduit par ses prêtres et ses courtisans, Sade n'attribue ce projet qu'à la « compagne de votre sort³¹ ». Il le supplie de la renvoyer dans sa patrie afin d'enfin devenir un

²⁸ Pour ses points de vue avant la Révolution, voir Michel VOVELLE, « Sade, Seigneur de village », dans *Le Marquis de Sade*, Actes du colloque d'Aix-en-Provence 19-20 février 1966, Paris, Armand Colin, 1968, 308 p., p. 23-41.

²⁹ Alice M. Laborde, *Correspondance du Marquis de Sade*, vol. XXII, Genève, Slatkine Reprints, 1996, p. 53-54. « Adresse d'un citoyen de Paris au roi des français ».

³⁰ Paris, s.d. [juin 1791], in-8°, 8 p. Girouard, imprimeur, rue du Bout-du-Monde (Lever 1998 : 170).

³¹ Marie-Antoinette sera mentionnée aussi dans *L'Histoire de Juliette*, qu'il associe à sa sœur, Marie-Caroline de Naples, tribade lascive et cruelle : « Digne sœur de l'épouse

« monarque élu par une nation libre », « fidèlement soumis à la loi [...] faite par les représentants de cette nation, seule en droit de les promulguer » et jouir de son pouvoir qui n'est qu' « un pouvoir confié ».

Les opuscules suivantes vont être tous inspirés par la section des Piques : le 28 octobre 1792, Sade écrit un rapport sur les hôpitaux de Paris, (2) « Observations présentées à l'Assemblée administrative des hôpitaux, contenant les vœux et les intentions de la section des Piques, relativement à la manière dont elle veut que ses commissaires se conduisent dans ladite Assemblée administrative, et lues à cette assemblée par lesdits commissaires », qu'ils font imprimer pour les envoyer aux quarante-sept autres sections³². Cet opuscule insiste sur le caractère omniprésent de la corruption et Sade suggère certaines mesures : il s'oppose aux médecins et aux chirurgiens comme uniques candidats pour commissaires, à l'idée d'une maison de santé par section, à tout projet destructif, au financement (leur suggérant d'écrire à ce sujet une pétition à la Convention nationale) et à l'élection des membres de l'École de Salerne au comité des quinze, en identifiant Chamousset³³ comme un bon exemple pour l'administration des hôpitaux.

Sade pamphétaire témoigne des journées révolutionnaires d'août 1792 et des massacres de septembre³⁴, et moins d'une semaine après les « Observations »,

de Louis XVI, cette princesse hautaine, à l'exemple de tous les individus de la maison d'Autriche, ne cherche à captiver le cœur de son époux que pour maîtriser son empire ; ambitieuse comme Antoinette, ce n'est pas l'époux qu'elle veut, c'est le royaume. Ferdinand, simple, imbécile, aveugle... roi enfin, s'imagine avoir une amie, lorsqu'il n'a dans cette femme entière qu'une espionne et qu'une rivale... Et la putain, comme sa sœur, en dévastant... en pillant les Napolitains, ne travaille qu'au bien de sa famille. »

³² Il n'existe aucun exemplaire de cet écrit ; on ne le connaît que par les deux jeux d'épreuves corrigées de la main de Sade et conservés aux Archives nationales (F/7 4954/3, pièces 119 et 120, Lever dans : Marquis de Sade 1998 : 176). Sade a noté sur l'une que le texte n'a été imprimé « que dans le seul nombre nécessaire à la distribution ».

³³ Claude Humbert Piarron de Chamousset (1717-1773) (*Id.* : 178) consacra sa vie entière et son immense fortune aux misérables. Il transforma sa maison en hôpital où les malades recevaient, outre les soins nécessaires, une indemnité journalière pour l'interruption de leur travail. Il établit à la barrière de Sèvres un établissement hospitalier d'une conception résolument moderne où chaque malade disposait d'un lit individuel. Il fut aussi l'initiateur des sociétés de secours mutuel et publia plusieurs *Mémoires* sur l'assurance publique, les enfants abandonnés, les hôpitaux civils et militaires, l'extinction de la mendicité, etc. Ses écrits ont été recueillis en volume sous le titre de *Vues d'un citoyen* (1757). Or, l'une des sœurs de la présidente de Montreuil, belle-mère du marquis, avait épousé le baron Philibert de Chamousset, sans doute parent du bienfaiteur.

³⁴ Alice M. Laborde, vol. XXII (*Id.* : 204). Le Marquis à M. Gaufridy, Paris, le 6 septembre 1792 : « Dix mille prisonniers ont péri dans la journée du trois septembre. Rien n'égale l'horreur des massacres qui se sont commis, mais ils étaient justes. La [ci-devant] princesse de Lamballe a été du nombre des victimes ; sa tête portée sur une pique a été offerte aux yeux du roi et de la reine et son malheureux corps traîné huit heures dans les rues après avoir été souillé, dit-on, de toutes les infâmies et de la plus féroce débauche ; tous les prêtres réfractaires égorgés dans les églises où on les tenait renfermés, parmi eux l'archevêque d'Arles, le plus vertueux et le plus respectable des hommes ».

Sade écrit un texte nettement plus ambitieux qui s'imposait après le 10 août, prononcé le 1^{er} novembre 1792 devant sa section, qui reçoit le même accueil enthousiaste³⁵. « Idée sur le mode de la sanction des lois » (3) est l'opuscule le plus original de Sade.

Sade propose une sorte de « démocratie directe », où la souveraineté serait exercée par le peuple tout entier, et non pas par ses représentants. Rappelons-nous le *Contrat social*, devenu désormais l'idéal politique de la petite et moyenne bourgeoisie. Et pourtant, cette démocratie directe n'est attribuée à la communauté des citoyens, que la sanction des lois, c'est-à-dire, le droit de les accepter ou de les refuser ; la faculté de les concevoir et de les promulguer demeure le privilège de ses mandataires. Curieusement, Sade y fait appel au principe de monocratie, tandis que moins d'un an auparavant, il proclamait son attachement au bicamérisme à l'anglaise.

Le panache de ses dons rhétoriques se fait voir dès le début :

« Citoyens, la plus importante de toutes les questions s'élève, et rien n'est singulier comme la lenteur que vous paraissez mettre à y répondre. Je gémissais des motifs qui tiennent vos idées captives, et j'avoue que je ne les conçois pas » (Marquis de Sade 2003 : 37).

La question de la sanction des lois est fondamentale pour l'élaboration d'une constitution républicaine qui se laisse infiniment attendre (Ozouf) car elle doit marquer du sceau de la loi le passage de la souveraineté du roi à la Nation, d'où « la mort de la royauté », scellé par Varennes. La souveraineté de la Nation étant « une, indivisible et inaliénable », selon Sade, il avertit le peuple :

« On n'imagine pas combien il est essentiel d'établir ces premières idées. [...] Ce ne seront pas, si vous voulez, les mêmes hommes qui se corrompent de ses miasmes [de l'aristocratie], mais ils gangrèneront tout de même ceux qui viendront les respirer, et votre bonnet de liberté, de la même couleur que celui des forçats de vos galères, cachera peut-être les mêmes chaînes. » (Marquis de Sade 1998 : 181)

³⁵ La section décide à l'unanimité de l'imprimer et adresser aux autres sections, pour les inciter à « manifester leur vœu le plus promptement possible sur un objet aussi important » (*Section des Piques. Idée sur le mode de la sanction des lois, par un citoyen de cette section*. De l'Imprimerie de la rue Saint-Fiacre, n° 2, s.d. [2 novembre 1792], in-8°, 16 p. (BN Lb40 487) (Marquis de Sade, 1998 : 179). La lettre à Gaufridy témoigne qu'il avait achevé la rédaction le 30 octobre 1792, date de ladite lettre, qui accompagnait « L'Idée » que Sade expédie à son ami monarchiste convaincu et militant, tout content de son pastiche républicain (*Id.* : 189) : « Cette péroraison républicaine n'est là que pour tromper l'adversaire, au cas où le billet tomberait entre ses mains. »

En fait, Sade détestait le bonnet phrygien³⁶ car le 5 mars 1792, lors de la première représentation de sa pièce *Le Suborneur*, des patriotes le portant avaient interrompu le spectacle, et l'un des agitateurs, grimpé sur la scène, avait harangué le public : « Citoyens, tous les patriotes se rallieront désormais à notre bonnet rouge ! Dans tous les théâtres, les amis de la liberté combattront les pièces des aristocrates ! » Un mois plus tard, Sade rapporte l'incident à Gaufridy : « La faction jacobite a fait tomber le mois passé une pièce de moi au Théâtre-Italien, seulement parce qu'elle était d'un ci-devant. Ils y parurent en bonnet de laine rouge. C'était la première fois que l'on voyait pareille chose. Cette mode a duré quinze jours, au bout desquels le maire en a obtenu l'anéantissement. Mais il m'était réservé d'en être la première victime. Je suis né pour ces choses-là³⁷ » (Marquis de Sade 1998 : 182).

Le pouvoir délégué constitue, selon Sade, un danger car le peuple ne transmet qu'une partie de sa souveraineté, qui est celle de *proposer* des lois, et en retient une partie importante, celle de sanctionner les lois, c'est-à-dire les choisir parmi les lois proposées, les refuser ou les accepter. Sade, selon Nadeau, rappelle la devise de James Harrington, tirée de *The Commonwealth of Oceana*, et source du républicanisme classique anglais, qui réduit le mystère d'une république qui « ne consiste qu'à faire les parts ou qu'à choisir³⁸ ». La république idéale aurait,

³⁶ *Note de Sade* : « Je ne conçois pas par quelle absurde ignorance, on veut absolument que le bonnet de liberté soit rouge : le blanc était la seule couleur consacrée chez les Grecs et chez les Romains à la déesse de la Liberté, connue et révérée sous le nom d'Eleuthérie ».

³⁷ Martin Nadeau identifie chez Sade deux métaphores récurrentes du républicanisme classique, fréquente chez James Burgh (*Political Disquisitions*, paru en 1774-1775) : une que la pensée politique de la révolution américaine lui reprend (Samuel Chase), celle du soleil : « [L]e pouvoir, en un mot, de vos mandataires est comme le rayon du soleil réfléchi par le verre ardent ; vous êtes le faisceau de lumière que je compare à l'astre du jour ; vos députés sont le verre brûlant, qui ne possèdent que ce qu'ils ont reçu de vous, et qui n'éclaireront la terre que des feux que vous leur aurez transmis » (Marquis de Sade, 2003 : 39 et 1998 : 181), et celle des toiles d'araignée : « Solon disait que *les lois étaient comme des toiles d'araignée, à travers lesquelles passaient les grosses mouches, tandis que les petites y restaient seules enveloppées* [sic]. Cette comparaison d'un grand homme nous conduit à reconnaître la nécessité d'admettre essentiellement, et peut-être même de préférence, à la sanction d'une loi, cette partie du peuple la plus maltraitée du sort, et puisque c'est elle que la loi frappe le plus souvent, c'est donc à elle à choisir la loi dont elle consent à être *frappée* » (*Id.*, p. 48. Cf. James Burgh, *Political Disquisitions*, London, vol. II, livre 1, chap. I, p. 34 : « To the same purpose was the saying of lord Coke, that no subject, however potent, or subtle, ever jostled with the law, but it broke his neck. But, in our times, it may be said, as Remus remarked to his brother Romulus, ' Laws serve only as cobwebs, to catch the small flies: the great ones break through them' »).

³⁸ Cf. James Harrington, *The Commonwealth of Oceana* (1656), traduction française de P.F. Henry (1795), Paris, 1995, p. 244-245 : « Le moyen d'assurer en cela l'égalité est facile ; il est connu même des petites filles, ce moyen n'étant que ce qu'elles pratiquent en divers cas. On a donné à deux petites filles un gâteau à partager entre elles : afin donc que chacune puisse avoir ce qui lui revient, l'une dit à l'autre : ' Partagez et je choisirai, ou je partagerai et vous choisirez '. Ce point une fois convenu entre elles, c'en est assez : car si celle qui partage le fait inégalement, elle y perd, en ce que l'autre prend la meilleure part ; c'est pourquoi, elle divise également, et elles ont toutes deux ce qui leur appartient ». Cf. Nadeau, *art. cit.*

donc, deux assemblées : une d'un petit nombre, qui correspond au pouvoir aristocratique, qui propose, et une autre d'un grand nombre, qui représente le pouvoir démocratique, qui dispose. Selon Sade, cette deuxième assemblée, qui disposerait, choisirait et sanctionnerait les lois ne doit pas être représentative (composée d'un membre par département) car elle serait soit la rivale, et donc atteinte des mêmes vices de la représentation qui « corrompraient très incessamment toutes les opérations des députés » (Marquis de Sade 2003 : 44), soit l'esclave de la première, et alors « les chaînes que vous redoutez auront acquis un degré de pesanteur d'autant plus violent, que deux corps puissants vous les auront imposées ».

Sade propose la division du pouvoir de la sanction « dans une certaine quantité d'assemblées primaires », pour contrôler « l'énorme pouvoir de l'énergie sanctionnante » et ne donner « que la liberté de faire le bien, sans aucune facilité pour le mal ». Il promeut la création des assemblées primaires sanctionnantes (et ensuite en décrit les mécanismes de convocation) qui permettrait le rassemblement direct, sans représentation, de la France tout entière, sinon « autant valait sans doute rester ensevelis sous le fatras informe des lois gothiques de vos ancêtres, et des interprétations plus effrayantes encore des compilateurs qui nous les expliquaient » (Marquis de Sade 2003 : 45 et 1998 : 185).

Sade repousse l'objection selon laquelle une assemblée des gens éclairés conviendrait mieux qu'une foule, une « collection bigarrée », et reprend la thèse du républicanisme classique sur les régimes mixtes de Harrington :

« C'est le seul vœu du peuple, qui doit approuver ou non les lois faites pour le captiver ; il faut donc qu'il s'y trouve en masse, sans élection ; l'élection, toujours le résultat du choix, placerait alors pour adopter ou pour rejeter la loi, celui qui malheureusement a le plus souvent l'art de l'éluder, ou le moyen de s'y soustraire, et c'est précisément là l'écueil qu'il faut éviter avec le plus de soin » (*Ibid.*).

Sade conclut ne pas se méfier des représentants en tant que tels, mais combattre la corruption inhérente à la représentation politique par la création d'assemblées primaires qui sanctionneraient les lois :

« Je ne soupçonne qui que ce soit, je ne me méfie de personne ; aucun individu dans le monde n'a peut-être plus de confiance que moi dans nos représentants. Mais je sais jusqu'où va l'abus du pouvoir, je démêle toutes les ruses du despotisme. J'ai étudié les hommes et je les connais ; je sais qu'ils renoncent avec bien de la peine au pouvoir qui leur est *confié*, et qu'il n'est rien de difficile comme de poser des bornes à l'autorité *déléguée* » (Marquis de Sade 2003 : 49 et 1998 : 188).

(4) La « Pétition des sections de Paris à la Convention nationale » du 16 juin 1793³⁹, jour où la section des Piques délègue le citoyen Sade auprès de la Convention pour lire son texte, traite le problème de la création d'une « armée soldée de 6000 hommes à Paris » (à quarantes sols par jour) que vient de décréter la Convention à l'instigation des adversaires de Girondins, tel que Robespierre. Sade réclame l'abrogation du décret voté à la suite des insurrections populaires des 31 mai et 2 juin qui ont entraîné la chute des Girondins, porté les Montagnards au pouvoir et déclenché le mouvement fédéraliste, qualifié par certains de « contre-révolutionnaire ». Il n'y avait que seize sections sur quarante-huit qui avaient voté en faveur de ce décret⁴⁰.

Sade, en suivant la doctrine du républicanisme classique pour lequel une armée soldée ou permanente constitue une atteinte à la liberté politique⁴¹, s'oppose au décret en le dénonçant comme « impolitique », « injuste » et « dangereux » (Marquis de Sade 1998 : 191) : « une armée révolutionnaire dans Paris ne seroit qu'une garde prétorienne⁴², dont les ambitieux ou les usurpateurs profiteroient bientôt pour nous donner des fers » (Marquis de Sade 1976, 1 : 226).

En concluant son discours plein d'emphase patriotique, à l'image de l' « Incorruptible », Sade exhorte les citoyens français à « faire encore un effort », et à constituer eux-mêmes une milice, et non pas se laisser représenter par une armée soldée :

« Non, dit-il, jamais les François ne seront assez faibles pour n'avoir fait autant de sacrifices à la liberté, que dans la seule vue de se replonger dans l'esclavage ; et le même serment que nous nous faisons ici, de ne jamais souffrir d'armée soldée dans notre sein, nous l'employons pour nous jurer

³⁹ *La section des Piques aux quarante-sept autres sections*. [Signée :] Pyron, président de la comission ; Sade, secrétaire. De l'Imprimerie de la section des Piques [...], in-4°, 4 p. (BN Lb40 490) (Marquis de Sade, 1998 : 190). Sade était l'un des quatre délégués, avec Garnier, Butel et Bouquet, qui ont présenté cette pétition à la Convention ; le maire de Paris et un officier municipal ont été priés de les rejoindre, afin de donner plus d'authenticité à ce document. Nadeau parle du « Projet de pétition des sections de Paris à la Convention nationale » (même imprimerie, in-8° de 4 p. (BN Microfiche m. 9463), et le date du 1^{er} juin 1793 ; il présente de notables variantes de la pétition elle-même.

⁴⁰ Arch. nat. F7 4954/3, pièce 57 (Marquis de Sade, 1998 : 190).

⁴¹ Nadeau cite Thomas Gordon et John Trenchard, *Cato's Letters*, n° 94, September 15, 1722, « Against Standing Armies », p. 670 : « I have lately met with some creatures and tools of power, who speak the same language now : they tell us that matters are come that pass, that we must either receive the Pretender, or keep him out with bribes and standing armies ; that the nation is so corrupt, that there is no governing it by other means ; and, in short, that we must submit to this great evil, to prevent a greater : as if any mischief could be more terrible than the highest and most terrible of all mischiefs, universal corruption and a military government ».

⁴² Nadeau suggère que cette « garde prétorienne » ait pu être utilisée par Robespierre et ses acolytes pendant ou après l'assaut contre la Convention conduisant à l'expulsion des Girondins.

que c'est avec notre corps que nous formerons le rempart qui nous défendra des ennemis du dehors, ou des traîtres de l'intérieur, souvent les plus dangereux » (*Id.* : 228).

La vision sadienne de la défense nationale est moderne; il propose remplacer l'armée de métier et le recours aux mercenaires par la levée du peuple en armes.

Peut-être le plus important opuscule de Sade est-il celui qu'il écrit après l'assassinat de Marat par Charlotte Corday : (5) « Discours prononcé à la fête décernée par la Section des Piques aux mânes de Marat et de Le Peletier, par Sade, citoyen de cette Section, et membre de la Société populaire » du 29 septembre 1793.

Sade compose ce discours spécialement en vue de la cérémonie organisée en hommage à ces deux « martyrs de la liberté ». L'Assemblée générale en arrête l'impression et l'envoi à la Convention nationale, à tous les départements, aux armées, aux autorités constituées de Paris, aux quarante-sept autres sections et aux Sociétés populaires. La semaine d'après, on fixe l'ordre et l'itinéraire du défilé qui se déroulera le mercredi suivant, le 9 octobre⁴³.

Les détails de la cérémonie sont connus par la description fidèle de Pierre Moussard, ancien instituteur et l'un des plus furieux meneurs de la section⁴⁴.

⁴³ *Section des Piques. Ordre et marche de la pompe funèbre qui aura lieu mercredi 9 octobre 1793, pour l'inauguration des bustes de Marat et Le Peletier.* De l'Imprimerie de la Section des Piques, s.d. [4 octobre], in-4°, 3 p. (BN Lb/40 2053). Son discours sortit des presses sous le titre : *Section des Piques. Discours prononcé à la fête décernée par la Section des Piques aux mânes de Marat et de Le Peletier, par Sade, citoyen de cette Section et membre de la Société populaire.* De l'Imprimerie de la Section des Piques, s.d. [début octobre 1793], in-8°, 8 p. (BN Lb/40 2052).

⁴⁴ *Description de la pompe funèbre décernée par la Section des Piques aux mânes de Marat et de Le Peletier, le 18 vendémiaire an II^e de la République, rédigée par le citoyen Moussard, imprimée par ordre de l'Assemblée générale.* (Bibl. de la ville de Lyon. Coll. du Pr Lacassagne.) Lever en donne une description exhaustive : « Le cortège s'ébranla du jardin de l'ancien couvent des Capucines à dix heures du matin. Précédé de quatre tambours, un peloton de canonniers ouvrait la marche avec leurs officiers, oriflammes au vent, suivis de deux pelotons de la force armée. Derrière eux marchaient les jeunes recrues, 'espoir de la patrie, bientôt héros chéris de la République', couverts de branches de chêne et brandissant un drapeau sur lequel on pouvait lire : 'Reviens avec ou ensevelis-toi dedans'. Venaient ensuite les députations des Sociétés populaires de l'un et de l'autre sexe, les représentants des quarante-sept autres sections de Paris, suivis des Belges et des Liégeois, 'ces hommes purs et persécutés, proscrits de leurs foyers pour la cause la plus sainte', puis les aveugles 'avec leur musique'. Aussitôt après, apparut un groupe de femmes, 'ce sexe doux et pénétrant, à qui sont confiées les vertus domestiques, les cœurs de l'enfance, les premiers pas de l'espèce humaine, ses premiers élans vers le bien'. Vêtues de robes blanches et ceintes d'écharpes tricolores, elles portaient un brandard drapé aux trois couleurs, sur lequel étaient déposées les œuvres politiques des deux 'martyrs'. Autour d'elles, des jeunes filles portaient des cassolettes où brûlait l'encens. Paraissaient enfin deux autres brandards, portés chacun par quatre citoyens 'costumés à l'antique', sur lesquels trônaient les bustes de Marat et de Le Peletier. De chaque côté, des enfants élevaient d'une main des couronnes, de l'autre une oriflamme. Derrière le groupe, des citoyens exhibaient 'les fers ensanglantés qui tranchèrent les jours de nos amis', suivis des orateurs Moussard et Sade, 'les yeux arrêtés sur les objets de leur culte'. Un corps de musique fermait la marche,

Non seulement emphatique et rhétorique, son propos annonce le rôle de la fête révolutionnaire. Sade y emploie des références à Scévole et à Brutus, et le même patronage se retrouve dans un quatrain de Sade publié dans *L'Almanach des Muses*

‘préparant l’âme à la douleur par des sons lugubres et mesurés’. Un ‘peuple immense’ suivait le cortège, ‘couvert de cyprès, préparant le chêne et les fleurs’. Une délégation de la Convention nationale, ‘boussole régénératrice d’une grande nation’, avait tenu à honorer de sa présence l’hommage solennel rendu aux deux grands hommes. En sortant des Capucines, la procession s’engagea sur la gauche, dans la rue des Capucines, prit la rue des Piques (ci-devant Louis-le-Grand), traversa les boulevards, s’étira le long des rues du Mont-Blanc, Neuve-des-Capucines, Sainte-Croix, tourna à gauche dans la rue Thiroux, prit ensuite la rue de Caumartin. Jusque-là, tout s’était déroulé selon la plus parfaite ordonnance. Mais voici qu’en débouchant sur le boulevard de la Madeleine, le brancard qui supportait le buste de Marat fut malencontreusement bousculé par la foule ; l’effigie de l’ami du peuple tomba sur la chaussée et se brisa en mille morceaux. ‘Ô Marat ! s’exclame le pieux Moussard. La surprise frappa tous les cœurs, sur les fronts on reconnut tes amis. Rassemblant tes restes précieux, les cœurs confondus épanchèrent leurs sentiments sublimes ; des couplets héroïques chantés à ta gloire firent retentir les nues. ‘On ramassa donc les reliques de plâtre, on les remit sur leur brancard, et on les transporta solennellement jusqu’à la place de la Révolution (aujourd’hui place de la Concorde). Arrivés là, le Président de la section, Vincent, et le vice-président Sade remplacèrent les débris de Marat par un plâtre neuf, ‘avec sensibilité et enthousiasme’. ‘C’est ainsi que les grands hommes se recréent à l’instant ! s’étrangle Moussard, au bord de l’hystérie. Oui, Marat ! Tu ressuscitas, tu te multiplias, un peuple entier vit renaître un père, un libérateur, un flambeau !’ Le citoyen Jolivet fut alors invité à prendre la parole au nom des jeunes recrues. Mais le sifflement sinistre de la guillotine, à quelques mètres de là, empêcha l’assistance d’entendre son discours. ‘Ainsi, à la même heure et dans la même enceinte, les Français régénérés frappaient froidement le crime des vivants et couronnaient la vertu des défunts. Sans se laisser troubler par ce sanglant voisinage, la cérémonie se poursuivit dans un climat de ferveur et de dévotion. La citoyenne Lemaire récita les vers qu’elle avait composés et qui furent ‘reçus du cortège avec reconnaissance’. Puis on chanta des couplets dédiés aux martyrs, œuvres des citoyens Moussard et Pot-de-vin (sic !). Enfin, après une vibrante *Marseillaise*, le convoi se remit en branle en direction de la place de la Réunion (aujourd’hui place du Carrousel), seconde station de la procession, et s’immobilisa devant l’obélisque en bois sous lequel, dans une sorte de crypte, avaient été disposés le buste, la baignoire, la lampe et l’écritoire de Marat. Arrivés là, la musique exécuta un hymne ‘où respiraient le sombre et les sentiments’, puis le citoyen Moussard prononça une ode funèbre ‘tracée dans l’amertume et la douleur’. Les pénitents patriotes regagnèrent enfin la place des Piques, dans le même ordre ‘édifiant’, et la foule recueillie remplit la vaste enceinte. ‘La tristesse, le calme et la pureté des cœurs’ se lisaient sur tous les visages. Les porteurs de bustes déposèrent leur fardeau sacré sur un monticule dressé à cet effet, tandis que se dressaient vers le ciel des rameaux d’olivier. Le citoyen Sade gravit pesamment les marches qui conduisaient au piédestal et vint se placer entre les deux héros. Des femmes l’entourèrent, ‘décorées de tout ce qu’inspire l’élan généreux qui anime les cœurs, et s’élancèrent avec précipitation et dignité sur cette élévation, objet de notre culte, qu’environnaient les feuillages et peupliers couronnant les martyrs. Spectacle attendrissant et sublime ! Montagne sainte ! Nouveau Mont Sinäï !’ Alors, émergeant des vapeurs d’encens qui ondulaient autour de lui, imposant, massif, son visage lourd emprunt de gravité, le citoyen Sade donna lecture de son homélie. Sa voix retentit dans un silence religieux : » (Marquis de Sade 1998: 194-196).

de l'année 1794⁴⁵. Il y esquisse les machinations qui ont abouti à l'assassinat de Marat (« les poignards de Machiavel »), et portrait décidément « sadien » de la conspiratrice Charlotte Corday :

« Sexe timide et doux, comment se peut-il que vos mains délicates aient saisi le poignard que la séduction aiguisait ? [...] Le barbare assassin de *Marat*, semblable à ces être mixtes auxquels on ne peut assigner aucun sexe, vomi par les Enfers pour le désespoir de tous deux, n'appartient directement à aucun⁴⁶ ».

(6) La « Pétition de la Section des Piques aux représentants du peuple français » du 15 novembre 1793⁴⁷ est écrite au nom de la section des Piques qui, avec cinq autres sections, vient proclamer devant la tribune de la Convention qu'elle renonce à tous les cultes, sauf à celui de la Liberté. En plus, Sade s'avance à la barre, à la tête des sept autres délégués, coiffé du bonnet rouge qu'il détestait. La Convention lui décerne la mention « honorable », en décide l'insertion au bulletin et l'envoi au Comité d'instruction publique. Sade y exprime, pour la première fois dans sa carrière politique, ses convictions : la mort des superstitions religieuses, l'alliance détestée du trône et de l'autel, la déchristianisation et son athéisme farouche. Il commence par : « Législateurs, le règne de la philosophie vient anéantir enfin celui de l'imposture ».

Et cependant, la deuxième partie de la pétition est en nette contradiction avec sa pensée, car il doit se sacrifier aux divinités de la Raison et de la Morale, en célébrant les cultes païens, qui lui inspirent autant d'aversion que le culte chrétien ; la Terreur oblige. Ainsi l'auteur de *Justine* pose-t-il ici les fondements d'une religion nouvelle dédiée à la Vertu⁴⁸, et fait-il voir non seulement qu'il a de l'étoffe, mais qu'il a le nez fin d'un homme politique.

⁴⁵ Marquis de Sade (1998 : 198) : « VERS POUR LE BUSTE DE MARAT : Du vrai républicain, unique et chère idole ! / De ta perte, Marat, ton image console. / Qui chérit un grand homme adopte ses vertus. / Les cendres de Scévole ont fait naître Brutus. » (p. 81)

⁴⁶ Marquis de Sade, *Opuscules politiques*, III (1966 : 358). Voir aussi Martin Nadeau, « Sade lecteur de Machiavel », Montréal, *Carnets d'histoire*, 1999, p. 49-53.

⁴⁷ *Pétition de la Section des Piques aux représentants du peuple français*. De l'Imprimerie de la Section des Piques (25 brumaire an II – 15 novembre 1793), in-8°, 7 p. (BN Lb/40 2054) (Marquis de Sade, 1998 : 200).

⁴⁸ « Adorons les Vertus où nos révérons des chimères ! Que l'emblème d'une vertu morale soit placée, dans chaque église, sur le même autel où des vœux inutiles s'offraient à des fantômes ! [...] Que la piété filiale, la grandeur d'âme, le courage, l'égalité, la bonne foi, l'amour de la patrie, la bienfaisance, etc., que toutes ces vertus, dis-je, érigées chacune dans un de nos anciens temples, deviennent les seuls objets de nos hommages : nous apprendrons à les suivre, à les imiter, en les adorant. Dans ces autels où nous les élèverons, elles passeront dans nos âmes. Et la morale, cette base sacrée de toutes nos conventions sociales, cet organe précieux que la nature place toujours dans le cœur de l'homme en lui donnant la vie, la morale, ce lien si nécessaire de tous les pactes, de tous les gouvernements, si longtemps obscurcie par les superstitions dont elle était l'implacable ennemie, toujours, par ces moyens, en action sous nos yeux, et composant nos premiers devoirs, contribuera au bonheur général et à l'affermissement de la république. » (Marquis de Sade 1998 : 202-203)

(7) Le « Projet tendant à changer le nom des rues de l'arrondissement de la Section des Piques » du 7 novembre 1793, plus anecdotique, né de la demande des administrateurs des Travaux publics et soumis par Sade, désormais vice-président de la Section des Piques, à l'Assemblée générale qui en vota l'adoption à l'unanimité et l'autorisa à le soumettre au Conseil général de la commune, ainsi qu'aux administrateurs des Travaux publics⁴⁹, montre son souci de faire oublier ses origines aristocratiques. Il se perd même quelque peu dans cet exercice de l'imagination et de la variation expliquée, et y déploie un humour spécifique, la joie de la dénomination et des typologies, bref, le « non-sérieux » sadien, baroque et farfelu⁵⁰.

Nonobstant son patriotisme, il est envoyé en prison en décembre 1793 à cause de son « modérantisme », que Nadeau définit, à l'époque de la Terreur, comme une prise de position précise, ferme et anti-opportuniste - rappelons-nous le sort de Camille Desmoulins, qui a été guillotiné à cause de son « indulgence », avec les « Dantonistes » ou les « Indulgents », le 6 avril 1794. Sade s'est prononcé plusieurs fois contre certaines délations et la peine de mort, et il a défendu certains hommes, tel l'ancien ministre de l'Intérieur, Roland de la Platière.

Pourquoi se méfie-t-on de Sade ? Son « modérantisme », sa naissance et sa descendance (il est père des deux émigrés) en sont les raisons principales. En plus, son nom figurait par erreur sur une liste des nobles émigrés. Ses pamphlets n'y aident pas, tout comme un document issu d'une maison d'arrêt où, pendant son bref séjour, l'on tentait de cerner ses opinions et l'on dénonçait le fait qu'il avançait « continuellement dans ses conversations particulières des comparaisons tirées de l'histoire grecque et romaine pour prouver l'impossibilité d'établir un gouvernement démocratique et républicain en France⁵¹ ». La présidence de

⁴⁹ Arch. Nat. F/7 4775/9, pièce 41, dans Marquis de Sade, 1998 : 204-208.

⁵⁰ « La rue Saint-Honoré s'appellera: RUE DE LA CONVENTION. [...] Celle du faubourg : RUE DU FAUBOURG-DE-LA-CONVENTION. [...] La rue Neuve-du-Luxembourg se nommera : RUE DE LYCURGUE. [...] La rue Neuve-des-Mathurins se nommera : RUE DE CATON. [...] Nous avons appelé la rue Saint-Nicolas : RUE DE L'HOMME-LIBRE. Celle des Capucins s'appellera : RUE DE RÉGULUS. [...] La rue Saint-Lazare s'appellera : RUE DE SOLON. [...] Les rues Neuve-Sainte-Croix et Thiroux, n'étant qu'une prolongation de la rue Caumartin, nous avons désigné ces trois rues sous le nom de : RUE DU PEUPLE-SOUVERAIN. [...] Les rues Baudreau et Trudon étant de même une prolongation l'une de l'autre, nous avons donné à ces deux rues le nom de : RUE CICÉRON. [...] La rue de la Femme-des-Mathurins s'appellera : RUE DES CHAMPS-DE-LA-GLOIRE. [...] La rue de l'Arcade s'appellera : RUE DE SPARTACUS. [...] La rue de la Madeleine s'appellera : RUE DE CORNÉLIE. [...] La rue du Surène aboutit dans la rue de la Madeleine. En donnant à l'une le nom de la mère, nous avons donné à l'autre le nom des enfants, et la rue de Surène s'appellera : RUE DES GRACQUES. Nous avons donné le nom de LE PELETIER au marché d'Aguesseau. [...] Près de là se trouve une cour dite d'Henri IV ; nous avons désiré que le nom de JUNIUS BRUTUS, qui chassa les lois de Rome, fit oublier ceux de Paris. [...] »

⁵¹ Alice M. Laborde, vol. XXIII, *Sade sous la Terreur*, « Copie du Tableau de Sade. Paris, Maison d'arrêt du citoyen Coignard, 18 août 1794 » (1996 : 199).

cette commission de toponymie le confirme, il a voulu « changer le nom des rues de son arrondissement qui portent des inscriptions proscrites, ignobles ou insignifiantes », et de les remplacer par ceux de Lycurgue, Caton, Solon, Spartacus⁵²...

Et pourtant, déjà à l'époque de sa « détention nationale », les républicains mettaient en cause la dynamique de la Révolution ; Nadeau cite Jean-Baptiste Salaville⁵³, qui suggère que la volonté absolue de régénération pourrait constituer une forme de corruption :

« [...] il semble que la révolution n'ait d'autre but que de scruter la moralité des 25 millions d'individus qui composent la république. [...] [L]a conspiration la plus dangereuse serait peut-être celle qui tendrait à corrompre l'esprit public, en généralisant le soupçon, la méfiance et la terreur ».

Sade, sauvé de justesse par la réaction thermidorienne et le désordre administratif dû à l'emcombrement des prisons, se remet à écrire : en octobre 1794, le texte (8) « Le Citoyen Sade aux Législateurs de la Convention⁵⁴ » - que ne mentionne que Nadeau, *Lever le passe sous silence* - remet en question le problème de la corruption de la République sous Robespierre en demandant le rapport de la loi du 17 septembre 1793, dite la loi des suspects, l'une des bases juridiques de la Terreur⁵⁵, dont les « abus énormes » n'ont servi qu'à « paralyser les arts, le commerce, l'agriculture, qu'à semer le trouble, la division dans les familles, qu'à faire négliger l'éducation des enfants, qu'à produire en un mot les plus funestes effets, en arrêtant les deux tiers de la France ».

⁵² *Id.* : 110. « Projet tendant à changer le nom des rues de l'arrondissement de la section des Piques, 7 novembre 1793 ».

⁵³ Jean-Baptiste Sallaville, *Les Annales patriotiques et littéraires*, n° 412, lundi le 17 février 1794, p. 1843.

⁵⁴ Alice M. Laborde, vol. XXIII, « Le Citoyen Sade aux Législateurs de la Convention » (1996 : 218).

⁵⁵ En novembre 1794, Sade décrit à son avocat Gaufridy son expérience de la Terreur : « Picpus, enfin, était un paradis terrestre ; belle maison, superbe jardin, société choisie, d'aimables femmes ; lorsque tout à coup la place des exécutions s'est mise positivement sous nos fenêtres et le cimetière des guillotins dans le beau milieu de notre jardin, nous en avons mon cher ami enterré 1800 en 35 jours, dont un tiers de notre malheureuse maison ; enfin mon nom venait d'être mis sur la liste et j'y passais le 11, lorsque le glaive de la justice s'est apesanti la veille sur le nouveau Sylla de la France » (« Le citoyen Sade au citoyen Gaufridy, Paris, ce 19 novembre 1794 », *Id.* : 232). Or, le Comité de Sûreté générale autorise Sade à rester à Paris « à mouvoir l'esprit public par [s]es ouvrages patriotiques » (*Id.* : 228). « Le citoyen Sade au citoyen Quinquin Leveuf, Paris, 1er novembre 1794. Ma liberté est suivie d'une faveur très rare. Le Comité de Sûreté générale m'autorise, quoique noble, à rester à Paris pour continuer comme je l'ai fait précédemment à mouvoir l'esprit public par mes ouvrages patriotiques. », mais il emprunte une nouvelle voie, celle de la littérature (*La Philosophie dans le boudoir*).

Ainsi, nonobstant son « opportunisme » et « modérantisme⁵⁶ », Sade fait-il voir, selon Nadeau, que le républicanisme classique est l'un des domaines où transparaît la cohérence politique de ses points de vue. Il inaugure la résistance des citoyens aux formes passives de la représentation. La lecture politique d'*Aline et Valcour*, à l'instar de Jean-Marie Goulemot⁵⁷, voire, des questions inhérentes au républicanisme classique telle que la critique des richesses⁵⁸ le confirment.

⁵⁶ Nadeau suggère une piste déjà mise en évidence par André J. Bourde (« Sade, Aix et Marseille : Un autre Sade », *Le Marquis de Sade*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 59-70) - que la condamnation de Sade lors de l'affaire de Marseille en 1772 avec les prostituées (dont les plaintes conduisirent à la « flétrissure publique » du marquis, condamné pour « débauche outrée » par le Parlement d'Aix) a été prononcée par les « parlements Maupeou ». Ainsi cette condamnation s'avère-t-elle être éminemment politique et polémique, qui oppose l'ancienne noblesse de souche (la noblesse de sa famille est attestée depuis au moins le XIII^e siècle) et les anciens parlementaires, et les nouveaux nommés par le chancelier Maupeou en février 1771. Nadeau nuance son propos en rappelant la retranscription du débat qui a suivi cette communication entre J. Fabre, appuyant cette lecture politique de l'affaire de Marseille, et J. Tulard la contestant et admettant la persécution pour raisons politiques uniquement après 1793.

⁵⁷ Cf. Jean-Marie Goulemot, « Lecture politique d'*Aline et Valcour*. Remarques sur la signification politique des structures romanesques et des personnages » dans : *Colloque d'Aix-en-Provence sur Sade, 19-20 février 1966*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 115-136.

⁵⁸ Le curé de Berseuil déclare à Détéville : « On ne veut point voir de pauvres en France ; eh bien ! que l'on s'occupe, pour y réussir, du moyen de réformer les mœurs, et de préserver surtout la jeunesse de leur perfide corruption ; que l'on réforme le luxe, ce luxe pernicieux qui ruine et dérange le riche sans soulager le misérable, et qui plonge bientôt celui-ci dans l'abîme, par sa folle prétention à atteindre ce qu'il ne peut approcher qu'en entraînant sa perte. [...] Diminuez les impôts, honorez, encouragez l'agriculture, préférez surtout l'honnête individu qui s'y livre à cet impertinent plumitif qui, masqué d'une jupe noire, a quitté la charrue de son père, pour venir s'engraisser, dans la ville, des divisions intestines du citoyen. Classe abjecte, venimeuse, aussi inutile que méprisable, que de bonnes lois devraient ou retenir dans ses foyers, ou enchaîner, dès qu'elle en sort, à des travaux publics, dans lesquels, plus utiles au moins, ou qu'au parquet ou qu'au barreau, elle servirait la patrie, au lieu de la détruire, au lieu de la miner sourdement par ses prévarications, ses rapines et ses escroqueries scandaleuses. [...] Votre Babylone moderne s'anéantira comme celle de Sémiramis, elle s'évanouira de dessus le globe de la terre, comme ont disparu ces villes florissantes de la Grèce, qui n'ont eu comme elle que le luxe pour cause de leur dépérissement ; et l'État énervé pour embellir cette nouvelle Sodome, s'engloutira comme elle, sous ses ruines dorées*. [Note de Sade] * C'est ici, comme dans bien d'autres passages, que nous supplions nos lecteurs de ne pas perdre de vue que cet ouvrage s'écrivait un an avant la Révolution » (Marquis de Sade, *Aline et Valcour*, vol. I, lettre XVII, « Détéville à Valcour », 1963 : 116-118.) Nadeau est d'accord avec Goulemot, que ce roman « place Sade plus près de Fénelon, Vauban ou Boulainvilliers et des physiocrates que de Robespierre ou de Saint-Just ». Nadeau souligne que J. Fabre remarque non moins pertinemment « qu'il n'y a pas du tout de contradiction entre aristocratie et république. En France, au XVI-^e siècle, l'opposition républicaine est d'abord, chronologiquement, une opposition aristocratique ; ce sont les mêmes qui parlent à la fois de retour aux lois fondamentales du royaume et de république » (*Id.*, p. 137).

Or, son « républicanisme » souffre du mal habituel que nous rappelle Agamben dans « Qu'est-ce qu'un peuple ? » (*Moyens sans fins, Notes sur la politique*), c'est-à-dire que « toute interprétation du sens politique du mot 'peuple' doit partir du fait singulier que, dans les langues européennes modernes, il désigne toujours également les pauvres, les déshérités, les exclus. *Un même mot recouvre aussi bien le sujet politique constitutif que la classe qui, de fait sinon de droit, est exclue de la politique* » (Agamben 1995/2002 : 39). Cette ambiguïté fut essentielle même pendant la Révolution française, donc, au moment où l'on revendique, Sade aussi, le principe de la souveraineté populaire, dont témoigne le rôle décisif qu'y joua la compassion pour le peuple en tant que classe exclue. Hannah Arendt rappelle que la définition même du terme émerge de la compassion ; le mot devient synonyme de malchance, de malheur – « les malheureux » de Robespierre, ou ceux de Sieyès. « Mais déjà chez Bodin, dans un sens opposé, au chapitre de la *République* où est définie la Démocratie, ou *État populaire*, le concept est double : au *peuple en corps*, comme titulaire de la souveraineté, s'oppose le *menu peuple*, que la sagesse conseille d'exclure du pouvoir politique » (*Id.* : 40). C'est à partir de la Révolution que le peuple, devenu dépositaire unique de la souveraineté, se transforme en une présence embarrassante. Sade, maître de La Coste, vit cette ambiguïté sémantique qu'il passe sous silence : le peuple demeure chez lui fatalement un concept polaire, dialectique, qui sous-entend une inclusion prétendue sans restes et une exclusion qui se sait sans espoir, donc, une scission fondamentale, une fissure biopolitique⁵⁹.

Ainsi Sade, tout en décelant la pertinence du problème de la corruption politique, liée à toute représentation en politique – car il inaugure non pas l'assemblée représentative, mais la création des assemblées primaires sanctionnantes, non pas l'armée permanente et soldée, mais la création d'une milice de citoyens – et de la corruption des mœurs, notamment face à « la puissance de l'or », fait-il voir à la fois le rayonnement et les transformations du républicanisme classique en France, et les vicissitudes de son *engagement*.

⁵⁹ Agamben ajoute : « Il est ce qui ne peut être inclus dans le tout dont il fait partie et il ne peut appartenir à l'ensemble dans lequel il est inclus depuis toujours. De là les contradictions et les apories qu'il suscite chaque fois qu'il est évoqué et mis en jeu sur la scène politique. Il est ce qui existe depuis toujours et qui doit, néanmoins, se réaliser : il est la source pure de toute identité et doit cependant sans cesse se redéfinir et se purifier à travers l'exclusion, la langue, le sang, le territoire. Ou bien, à l'opposé, il est ce qui manque par essence à soi-même et dont la réalisation coïncide par conséquent avec sa propre abolition ; il est ce qui, pour être, doit se nier soi-même, avec son contraire (de là les apories spécifiques du mouvement ouvrier, tourné vers le *peuple*, tout en visant son abolition) » (*Id.* : 41-42).

3. Correspondance et le théâtre de la Révolution – drame, comédie, tragi-comédie ou bouffonnerie ?

La correspondance de Sade, comme le lieu du prétendu « privé », est lue par Lever comme l'envers de son engagement politique ; or, chez Sade, tout est dans le moment et tout dépend du destinataire⁶⁰.

Le 2 juillet 1790, premier anniversaire de la prise de la Bastille, Sade se rend à la fête de la Fédération, sur le Champ de Mars, et raconte cette journée mémorable à Gaufridy :

« Il y a quatre jours que cette lettre était commencée sans qu'il m'ait été possible de trouver l'instant de la continuer. Je ne voulais d'ailleurs vous écrire qu'après la fête nationale afin de vous en parler. Une telle chose est impossible à détailler. Il faut l'avoir vu pour se le peindre. J'étais aux meilleures places, et sans que cela m'empêche d'avoir six heures de suite la pluie sur le corps. Cette circonstance a troublé tout, et a fait dire que Dieu venait de se déclarer et qu'il était *aristocrate*. Jamais il n'y eut tant d'ordre à une fête, et jamais il n'y en eut une sans moins d'accidents. Un homme tué et deux blessés par le canon, et encore par maladresse, voilà tout. Cependant, cette fête qui devait établir l'amour va faire naître la discorde. Tout est plus en rumeur que jamais. On prétend que le roi devait aller faire le serment à l'autel... quelle platitude ! Où le serment sera-t-il plus sain, revêtu de formes plus augustes, que prononcé au milieu des représentants de la nation ? Toutes ces chicanes-là viennent du parti orléanais, qui n'a d'autre désir que la guerre civile. Nous sommes perdus s'il triomphe⁶¹. »

Cette image de la fête « sage » s'oppose au concept habituel de la fête que connaît même Sade, pour l'avoir vu lors de son périple en Italie (*Voyage en Italie*, 1776) en forme de *cocagne* (*cuccagna* en italien), qui est l'image même de la théâtralité baroque, carnavalesque et frivole, qui doit émerveiller, *far stupir*,

⁶⁰ Après sa libération le 2 avril 1790, Sade songe à se rendre sur ses terres, mais le soulèvement révolutionnaire en Provence le fait vaciller. Il écrit à son avocat Reinaud (la lettre commencé le 19 mai 1790 et finie après le 22 mai, quand fut rendu le décret sur le droit de la paix et de la guerre, qui attribuait conjointement au roi et à l'Assemblée l'initiative du recours aux armes et le droit de sanction) : « Des affaires essentielles à finir ici, et la crainte d'être pendu en Provence *aux potences démocrates* me retiendront jusqu'au printemps prochain. [...] À ce propos, n'allez pas me prendre pour un enragé. Je vous proteste que je ne suis qu'impartial, fâché de perdre beaucoup, plus fâché encore de voir mon souverain dans les fers, confondu que vous ne sentiez pas, Messieurs, dans les provinces, qu'il est impossible que le bien se fasse et se continue, tant que les sanctions du monarque seront contraintes par trente mille badauds armés et vingy pièces de canon ; mais regrettant fort peu, d'ailleurs, l'Ancien Régime : assurément, il m'a rendu trop malheureux pour que je le pleure » (Marquis de Sade, 1998 : 209).

⁶¹ Lettre à Gaufridy du 17 juillet 1790 (Bibl. hist. de la ville de Paris, Ms 773, f/os 215-216), partiellement publiée par Bourdin (p. 272-273), dans *Id.* : 210.

et permettre de prendre en défaut le rationalisme triomphant des Lumières *via* cette tendance baroque de révéler la vérité grâce à l'illusion. Touché par l'extrême pauvreté de la masse ignorante, violente et superstitieuse, et pourtant pleine d'une inexplicable joie de vivre, Sade y identifie un amalgame spécifique de comédie et de tragédie, de désespoir et de spectacle, de « sadisme » et de résignation bouleversante. La cocagne comme construction scénographique et théâtrale, même carnavalesque, ressemble au « spectacle », car le souverain et la cour regardent depuis les fenêtres cette sorte d'énorme échafaudage en bois décoré de silhouettes peintes sur un sujet précis⁶², d'animaux (veaux, poulets, pigeons, cochons), de viandes, de fruits, de légumes et de gâteaux attachés à la construction, surveillée par les gardiens armés. Le jour fixé, un coup de canon lancé à midi du château de Sant'Elmo donnait le signal au peuple qui pouvait emporter tout ce qu'il pouvait prendre. La cocagne était, donc, une sorte de « rite extraordinaire de sang, de cruauté et d'humiliation » (Cantafio Casamaggi, St-Martin 2010 : 117), définitivement abolie en 1779, car dangereuse, remportant chaque année non seulement des animaux, démembrés vivants, mais aussi des « assaillants » qui hurlaient terriblement avant de mourir :

« [Le] spectacle le plus barbare qu'il soit peut-être possible d'imaginer au monde [...] me donna, la première fois que je [le] vis, l'idée d'une meute de chiens auxquels on fait faire la curée [...]. Je fus témoin d'une horreur [...] qui me fit dresser les cheveux. Deux hommes s'attaquèrent pour une moitié de vache : le sujet en valait la peine, j'en conviens. À l'instant, le couteau est à la main [...]. Un d'eux tombe et nage dans son sang. Mais le vainqueur ne jouit pas longtemps de sa victoire. Les échelons sur lesquels il grimpe pour en aller dérober le fruit manquent sous ses pieds [...]. Huit minutes suffisent à la destruction totale de l'édifice ; et sept ou huit morts et une vingtaine de blessés est ordinairement le nombre des héros que la victoire laisse sur le champ de bataille. Je n'ai trouvé qu'une chose qui manquât à la *sublime horreur* de ce spectacle : c'était de ne pas laisser les morts et les blessés à la vue de tout le monde, couchés sur le débris de la décoration » (Marquis de Sade 1995 : 178).

Les *lazzaroni* (d'après saint Lazare, protecteur des lépreux), le petit peuple napolitain, ont frappé Sade autant que de Brosses, qui les méprisait, ou Michel Guyot de Merville, qui nommait Naples « un Paradis habité par les diables » (Cantafio Casamaggi, St-Martin 2010 : 117). En fait, le voyage dans le sud de l'Italie est-il pour Juliette, tout comme pour madame de Clairwil et madame Durand,

⁶² La cocagne de 1776 était l'œuvre de Lodovico Saracino, et représentait *Orfeo che col dolce canto tien dietro gli animali* (Cantafio Casamaggi, St-Martin, 2010 : 76 et 117). Voir aussi sur la cocagne Sarah Goudar, *Relation historique des divertissements du Carnaval de Naples ou Lettres de Madame Goudar sur ce sujet à Monsieur le Général Alexis Orlow*, à Lucques, 1774, p. 26. et *Supplément à la Relation Historique des divertissements du Carnaval de Naples Ou lettre seconde de Madame Goudar*, à Lucques, 1774.

l'une des formes du « tourisme sexuel », mais aussi l'occasion d'identifier une vie très cruelle : « les rues, le soir, sont pleines de malheureuses victimes offertes à la brutalité du premier venu, et qui vous provoquent, pour le plus vil prix, à tous les genres de libertinage que l'imagination peut concevoir, et même à ceux pour lesquels il semble que leur sexe devrait leur donner de l'horreur » (*Id.* : 185).

Ainsi la théâtralité sadienne, baroque, joue-t-elle dès le début un rôle protéiforme : dès les *Cent vingt journées de Sodome*, le « non-sérieux » sadien se conjugue sous forme de parodie sur le mode théâtral, celle du pouvoir, de la justice et de la loi. La théâtralité sadienne illustre à la fois la complexité du terme de la scène et du sadisme, et fait voir que le sadisme n'est que « le contenu grossier (vulgaire) du texte sadien » (Barthes 2002, III : 849). À la fois illusoire et codée, conventionnelle et imaginaire, spectaculaire et « vraisemblable », la théâtralité sadienne, baroque, réunit non pas les oppositions, mais les éléments complémentaires. C'est donc la structure *rapsodique* (Barthes) des écrits de Sade, « tissu baroque de haillons » qui déjoue la structure paradigmatique du récit, et identifie « un scandale du sens » (*Id.* : 823) (car ils ne l'ont pas), qui engendre cette théâtralité du désir qui résonne aujourd'hui dans des drôles d'harmoniques. C'est cette dévastation qui devient le synonyme barthésien de l'*ironie* sadienne, la suppression de la division esthétique des langages. Ici, la théâtralité du désir mise en scène souligne l'ingéniosité du concept foucauldien de la *dé-raison*. Ce moulage serait dangereux sans le spectre du « non-sérieux », de la *frivolité* dans le sens étymologique du mot. Celui qui rappelle la *frivola*, la vaisselle de terre cassée et l'idée de brisure, d'incomplétude et de sa propre vacuité. Elle évoque aussi à la fois la délicatesse d'une dentelle de fil éponyme faite à la main dont les navettes rappellent la *texture*, et par extension, le *texte*, et, par un coup de théâtre au flair sadien, les rognons blancs. Ainsi la théâtralité sadienne est-elle un *agencement* spécifique voué aux fantasmes, sans *contenu*. Au sein de cette théâtralité, non pas « être soi » et « devenir quelqu'un », mais « être quelqu'un » et « devenir soi ». Incarner les théâtralités et nos « catins », pour rappeler le mot de Diderot⁶³. Ou, comme disait Rabelais mourant, cité par Sade dans le *Voyage d'Italie* (1995 : 359) : « Tirez le rideau, la farce est jouée ! »

4. De la littérature à l'engagement

Sade « le justicier », à travers la multitude de ses prises de position littéraires et non littéraires, pose la question de l'engagement. Les formes et les stratégies de son engagement rappellent celles des philosophes des Lumières, souvent considérés comme des précurseurs de l'engagement, notamment par les écrivains d'après-guerre.

Le thème de l'engagement, l'un des pivots de la littérature du XX^e siècle, pourrait être dit presque un cul-de-sac théorique, et non seulement à cause

⁶³ Dans *Le Neveu de Rameau*, Diderot met dans la bouche de son personnage la phrase : « Mes pensées, ce sont mes catins », ses catins, des courtisanes, qui l'agitent sur un banc du Palais-Royal, alors que défilent devant lui les dames de son siècle.

de l'engagement sartrien, décrié et souvent simplifié, qui pèse comme notion majeure sur la définition du terme. Car l'engagement sartrien, bien que dénigré et démythifié comme modèle, le glas d'une pensée de l'engagement révolutionnaire et activiste – son « j'accuse » au sujet de Flaubert et des Goncourt⁶⁴ n'y aidant pas – est loin d'être jugé à sa juste valeur. En fait, l'engagement, pour Sartre, ne signifiait pas l'oubli de la littérature. Rappelons-nous le premier numéro des *Temps modernes*⁶⁵ qui démontre que la réduction de son engagement à un activisme, le contraire même de celui de Camus, humaniste et respectant la « mesure humaine », n'en est qu'un oubli volontaire proféré à des fins propédeutiques.

L'engagement lui-même sous-entend toujours des compromis, même des compromissions avec l'actuel, comme le montre l'exemple de Sade. C'est depuis le XIX^e siècle qu'à cette phrase l'on ajouterait « au détriment de l'autonomie artistique ».

Car Sade figure bien parmi les représentants de la « littérature d'engagement » comme « littérature de combat et de controverse » de Benoît Denis (2000 :11-12), conception transhistorique permettant de cerner l'engagement à portée politique, qui se distingue nettement de ce que ce dernier appelle la « littérature engagée », celle du XX^e siècle, donc historiquement situable selon Denis, où l'engagement émerge comme l'un des axes fondamentaux du débat littéraire.

La question si Sade écrit des textes engagés ou des textes de propagande est une question mal posée, les deux souffrant de leur caractère obsolète, qui semble être leur corollaire obligatoire. La nature même de cet engagement sadien en dit long sur la Révolution elle-même. Nadeau refuse de circonscrire définitivement les positions politiques de Sade - aristocrate républicain ou démocrate aristocratique ; selon Lever (Marquis de Sade 1998 : 212), il est un aristocrate libéral à Paris, ouvert aux réformes. La question posée à Gaufridy dans la lettre du 5 décembre 1791 (*Ibid.* et Bourdin 1970 : 301-302), après sa profession de foi : « Que suis-je à présent ? Aristocrate ou démocrate ? Vous me le direz s'il vous plaît, avocat, car pour moi, je n'en sais rien », montre que l'écriture sadienne est aussi éminemment politique, et qu'il en joue.

L'engagement sadien serait, donc, à la fois, une intervention sociale et politique (et idéologique) de l'écrivain et une médiation sur l'Histoire, éthique, intellectuelle et esthétique. Il fait voir les possibilités et les modalités d'intervention et d'action de l'écrit (y compris le littéraire) dans le contexte de la Révolution française, où les gestes de la rébellion et de la pensée, poussés à leur extrême, convergent. Cette dernière semble basculer inévitablement dans sa trahison ou sa caricature.

Aux yeux de Sade, la Révolution, passionnante et romanesque, est la scène du monde. On ne peut pas savoir à quoi vont ressembler les ruines. Les surprises,

⁶⁴ « Je tiens Flaubert et Goncourt pour responsables de la répression qui suivit la Commune parce qu'ils n'ont pas écrit une ligne pour l'empêcher » (Jean-Paul Sartre, « Présentation », *Les Temps modernes*, n° 1, octobre 1945, p. 5.

⁶⁵ Jean-Paul Sartre, « Présentation », *Les Temps Modernes*, n° 1, octobre 1945, repris dans J.-P. Sartre, *Situations II* (1948), Paris, Gallimard, 1964 (« Présentation des *Temps modernes*, p. 9-30), p. 13-14.

même les plus affreuses, sont obligatoires. La Révolution comme théâtre correspond au flair sadien : c'est le concept de la liberté qui prétend exister pour le bien mais ne se maintient que par le mal. Le contentieux entre Robespierre et Sade se réduit au fait que le premier pense qu'en supprimant les tyrans le pacte social peut être conclu, et le second déclare que de l'iniquité ne naît que l'iniquité. Ainsi la Révolution pourrait-elle être dite ratée, à l'encontre de ses victoires, car elle tire la force de prendre des décisions destinées à assainir le peuple de la même corruption des mœurs. D'où le ricanement sadien. Ce n'est que sa théâtralité dont il jouit. C'est la théâtralité de la Révolution qui trace cette métamorphose de la Philosophie en Politique. Elle fait voir que la « fête révolutionnaire » (Ozouf) existe déjà dans la cocagne vue en Italie dans sa jeunesse (1771) et dans la cérémonie décrite par Pierre Moussard.

La fête, loin d'essentialiser un phénomène du peuple et de devenir un objet fatalement métaphorique, demeure un foyer éminemment politique. La fête elle-même, théâtrale et politique, correspond plus au Romanesque sadien qu'à l'unique ambition de son engagement politique - se faire jouer à Paris⁶⁶. Et il le fera, en essayant d'emboîter le pas à l'histoire, plus sur la scène politique que sur la scène du théâtre.

Et Sade essaie de gérer les événements, *gouverner* au sens foucauldien du terme, et pas toujours par *réaction* à l'actuel. Il le crée - l'écriture sadienne subit de plein fouet la « conjuration » qu'une certaine pensée des Lumières exerce à l'égard de la Révolution en confondant deux temps distincts de celle-ci : le temps idéologique et le temps esthétique.

Ainsi Sade le « justicier » témoigne-t-il d'un rapport qui s'établit entre l'esthétique et le politique, entre la littérature et l'histoire au sein même de son écriture. Car, il la « met en gage », cette écriture : il confère au mot écrit et au mot proféré un pouvoir majeur, celui d'agir dans la sphère sociale. Cette pratique sadienne n'est pas ni celle de Sartre, ni celle de Barthes – il n'est pas le théoricien de sa pratique.

La philosophie (et non seulement celle du boudoir et sa brochure, qui annonce la société phalanstérienne de Fourier fondée sur le libre jeu des passions) non pas devenue politique, mais politique depuis toujours, témoigne que Sade n'est pas un vestige du passé qui s'opposerait à la Révolution comme un projet de l'avenir.

Les deux ne se réduisent pas aux utopies opposées, celle du mal et celle du bien, car ils se rejoignent dans la fête révolutionnaire et dans la théâtralité imbibée de la *Marche lugubre* de Gossec.

Les oppositions supposées entre le « mythe solaire » de Starobinski, le progressisme, le « plein air » et la « lumière » de la Révolution, décidément

⁶⁶ À l'époque l'obsession par le théâtre était même une « rage » collective. Marquis de la Maisonfort écrit que, dans sa jeunesse, il était « fou de théâtre » et explique : « C'était une rage alors, chaque château avait sa troupe, chaque village fournissait les spectateurs » (Marquis de la Maisonfort, *Mémoires d'un agent royaliste sous la Révolution, l'Empire et la Restauration (1764-1827)*, éd. Hugues de Changy, Paris, Mercure de France, 1998, p. 82). Je remercie M. Nenad Ivić de m'avoir fourni la référence.

diairétique, tranchante, clivante comme la guillotine, et la claustration sadienne des *120 journées de Sodome*, le temps révolutionnaire, dit « rationnel » car assujettissant, et le temps sadien, ritualisé et itératif, replié sur lui-même, l'espace révolutionnaire considéré comme centrifuge et celui de Sade comme centripète, passent sous silence l'engagement sadien.

Car, malgré les différences, Sade et la Révolution parlent le même langage : il n'est de liberté que fondée sur l'inégalité ; les deux sont, en fait, proportionnelles. C'est dans la propagation que la guillotine trouve sa légitimation. Et Sade se souvient de la leçon de la Révolution sur le cadavre - déchet nu sans intérêt dans les *120 journées*, il devient le cadavre de Le Peletier, promené nu à dos d'homme, ses vêtements enfilés sur des piques, et celui de Marat, couvert d'un drap et arrosé pour éviter la dégradation d'un corps déjà abîmé. La Révolution révère ses morts, et Sade, bien que matérialiste, reconnaissant la doctrine de la nature et sa transformation, dévoration, nécessaire, va, lui aussi, participer au théâtre de la Révolution, en exorcisant la mort par le cérémonial et le statuaire, visible notamment dans son exercice de style dans les noms des rues.

« [...] l'exorcisme efficace ne fait semblant de constater la mort que pour mettre à mort », disait Derrida (1993 : 84).

Ainsi Sade, par son essai de faire face à la Révolution, à l'actualité, fait-il ressortir à la fois la longévité de la notion de l'engagement et la spécificité de ses modalités à l'époque de la Révolution française. Il nous rappelle que ce terme usé, et vieux jeu dans quelques-unes de ses formes, est à la fois très ancien et non moins actuel. Rappelons-nous l'invitation de Jacques Derrida (1996 : 40) pour les cinquante ans des *Temps modernes* : si on « varie les plaisirs », ses stratégies et ses avatars, l'engagement est toujours un « beau mot tout neuf ».

Bibliographie choisie :

- Agamben, Giorgio (1995/2002). *Moyens sans fin, Notes sur la politique*, Paris, Rivages Poche, Petite bibliothèque.
- Barthes, Roland (2002). *Sade, Fourier, Loyola, Œuvres complètes III, Livres, Textes, Entretiens 1968 – 1971*, Paris, Éditions du Seuil, Paris.
- Brasart, Patrick (2011). « Solve et coagula : Starobinski et la Révolution française. Solve et coagula : Starobinski and the French Revolution », *Littérature* 1 (n°161), p. 61-78, URL: www.cairn.info/revue-litterature-2011-1-page-61.htm. DOI : 10.3917/litt.161.0061.
- Brun, Catherine, Schaffner, Alain (dir.) (2015). *Des écritures engagées aux écritures impliquées. Littérature française (XX-XXIe siècles)*, Éditions Universitaires de Dijon, coll. « Écritures ».
- Cantafio Casamaggi, Valerio, St-Martin, Armelle (2010). *Sade et l'Italie*, Paris, Éditions Desjonquères.
- Chaudet, Chloé (2016). « Penser les (re)configurations de l'engagement littéraire », *Acta Fabula*, vol. 17, n° 1, Essais critiques, URL : <http://www.fabula.org/acta/document9611.php>, page consultée le 25 janvier 2016.

- Denis, Benoît (2000). *Littérature et engagement (de Pascal à Sartre)*, Paris, Seuil.
- Derrida, Jacques (1996). « 'Il courait mort' : Salut, salut. Notes pour un courrier aux *Temps modernes* », *Les Temps modernes*. 50 ans, n° 687, p. 7-54.
- Derrida, Jacques (1993). *Spectres de Marx*, Paris, Galilée, coll. « La philosophie en effet ».
- Favre, Pierre (1967). *Sade utopiste. Sexualité, Pouvoir et État dans le roman Aline et Valcour*, Paris, PUF.
- Faye, Jean-Pierre (1977). « Changer la mort : Sade et le politique », dans : *Obliques*, n° 12-13, 2^e trimestre, p. 47-57.
- Frappier-Mazur, Lucienne (1991). *Sade et l'écriture de l'orgie*, Paris, Nathan Université, coll. « Le texte à l'œuvre ».
- Genand, Stéphanie (2002). « Entre asservissement sexuel et despotisme politique. La figure du bourreau chez Sade », *Labyrinthe* [En ligne], Thèmes (n° 13), mis en ligne le 19 mars 2007, consulté le 03 août 2015. URL : <http://labyrinthe.revues.org/1510>
- Gorer, Geoffrey (1934). *The Revolutionary ideas of the Marquis de Sade*, London, Wishart & Co.
- Goulemot, Jean-Marie (1968). « Lecture politique d'*Aline et Valcour*. Remarques sur la signification politique des structures romanesques et des personnages », dans : *Colloque d'Aix-en-Provence sur Sade, 19-20 février 1966*, Paris, Armand Colin, p. 115-136.
- Habert, Gabriel (1957). « Le Marquis de Sade, auteur politique », dans : *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*, n° 27-28, p. 147-213.
- Halevi, Ran (1988). « Monarchiens », dans : François Furet et Mona Ozouf, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, p. 398.
- Jeangene Vilmer, Jean-Baptiste (2005). *Sade moraliste : Le dévoilement de la pensée sadienne à la lumière de la réforme pénale au 18^e siècle*, Paris, Librairie Droz, « Bibliothèque des Lumières ».
- Kaempfer, Jean, Florey, Sonya, Meizoz, Jérôme (dir.) (2006). *Formes et modèles de l'engagement littéraire (XVe–XXe siècles)*, Antipodes, coll. Littérature, Culture, Société, 281 p.
- Lefort, Claude (1992). « Sade : le boudoir et la cité », dans *Écrire à l'épreuve du politique*, Paris, Calmann Lévy, 395 p., p. 91-111 (Philosophie dans le boudoir)
- Lever, Maurice (1991). *Donatien Alphonse François, marquis de Sade*, Paris, Fayard.
- Lever, Maurice (1993-1995). *Papiers de famille*, t. I : *Le Règne du père (1721-1760)*; t. II : *Le Marquis de Sade et les siens (1761-1815)*. Ouvrages publiés sous la direction de Maurice Lever, Paris, Fayard, 2 vol.
- Marquis de Sade, D.A.F. (1963), *Aline et Valcour, ou le roman philosophique*, Paris, Jean-Jacques Pauvert.
- Marquis de Sade, D.A.F. (1976, 1). *Lettres, Écrits politiques*. Présentation de Gilbert Lely, Genève, Slatkine.
- Marquis de Sade, D.A.F. (2003). *Idées sur le mode de la sanction des lois*, Paris, Gallimard, 2003.
- Marquis de Sade, D.A.F. (1990). *Œuvres*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.

- Marquis de Sade, D.A.F. (1966). *Œuvres complètes*, Paris, Cercle du livre précieux, 8 vol.
(précédées de la "Vie du Marquis de Sade, avec un examen de ses ouvrages" de Lely, postface de Bonnefoy (2 t. du 1er vol.); [2] T. III : *Justine ou les Malheurs de la vertu, La Philosophie dans le boudoir*; [2] T. IV : *Aline et Valcour ou le Roman philosophique, écrit à la Bastille un an avant la révolution de France*; [3] T. V : *Aline et Valcour ou le Roman philosophique, écrit à la Bastille un an avant la révolution de France* (suite et fin), [3] T. VI : *La Nouvelle Justine, ou les Malheurs de la vertu* suivie de *l'Histoire de Juliette, sa sœur, ou les Prospérités du vice*; [4] T. VII-VIII : *La Nouvelle Justine [...]* (suite); [5] T. IX : *La Nouvelle Justine [...]* (suite et fin), [5] T. X : *Les Crimes de l'amour. Nouvelles héroïques et tragiques*, suivies de *L'Auteur des Crimes de l'amour à Villeterque, folliculaire*; [6] T. XI : *La Marquise de Gange*, précédée des *Opuscules politiques et d'Oxtiern ou les malheurs du libertinage*, [6] T. XII : *Correspondance 1759-1814*; [7] T. XIII : *Les 120 jours de Sodome ou L'École du libertinage*, [7] T. XIV : *Opuscules, Historiettes, contes et fabliaux, Les Infortunes de la vertu*; [8] T. XV : *Histoire secrète d'Isabelle de Bavière, reine de France*. Précédée des *Notes littéraires, des Notes pour les journées de Florbelle et d'Adélaïde de Brunswick, princesse de Saxe*, [8] T. XVI : *Voyage d'Italie*, précédé des *Premières oeuvres*, suivi de *Opuscules sur le théâtre*; études de Klossowski, Barthes, Damisch, Sollers, Tort, Ferida; Biblio de Zylberstein.)
- Marquis de Sade, D.A.F. (1974). *Oxtiern* dans Jacques Truchet (éd.), *Théâtre du XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, vol. II.
- Marquis de Sade, D.A.F. (1976). *Philosophie dans le boudoir*, Paris, Gallimard.
- Marquis de Sade, D.A.F. (1998). « *Que suis-je à présent ?* », *Textes politiques choisis, présentés et annotés par Maurice Lever*, Éditions Bartillat.
- Marquis de Sade, D.A.F. (1995). *Voyage en Italie*, 2 vol., Paris, Fayard.
- Mead, William (1963). « The Marquis de Sade. Politics on a human scale », dans : *L'Esprit créateur*, Lawrence, Kansas (USA), 3, n° 4, p. 188-198.
- Nadeau, Martin (2007). « Mœurs, vertu et corruption : Sade et le républicanisme classique », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 347, mis en ligne le 01 mars 2010, consulté le 14 juillet 2015. URL : <http://ahrf.revues.org/8393> (Reference papier : Martin Nadeau, « Mœurs, vertu et corruption : Sade et le républicanisme classique », *Annales historiques de la Révolution française*, 347 | 2007, 29-46.)
- Nadeau, Martin (2002). « La politique culturelle de l'an II : les infortunes de la propagande révolutionnaire au théâtre », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 327, mis en ligne le 19 mars 2008, consulté le 31 août 2015. URL : <http://ahrf.revues.org/559> (référence papier : **Martin** Nadeau, « La politique culturelle de l'an II : les infortunes de la propagande révolutionnaire au théâtre », *Annales historiques de la Révolution française*, 327 | 2002, 57-74.)
- Ozouf, Mona (1976). *La Fête révolutionnaire 1789-1799*, Paris, Gallimard, nrf.
- Ozouf, Mona (1974). « La fête : sous la Révolution française », dans : Le Goff, Jacques, Nora, Pierre, *Faire de l'histoire, Nouveaux objets*, Paris, Gallimard, nrf.
- Ozouf, Mona (2005). *Varenes, La mort de la royauté (21 juin 1791)*, Paris, Gallimard.

- Roger, Jacques (1972). « Sade et l'esprit républicain », dans : *L'Esprit républicain. Colloque d'Orléans, 4-5 septembre 1970*, Paris, Klincksieck, p. 189-199.
- Roger, Philippe (1990). « Sade et la Révolution », dans : *L'Écrivain devant la Révolution : 1780-1800. Actes du colloque franco-italien de Grenoble, 24-26 septembre 1987*, Grenoble, Université Stendhal.
- Serna Pierre (1989). Sade et Mirabeau devant la Révolution française dans : *Politix*. Vol. 2, n°6. p. 75-79. doi : 10.3406/polix.1989.1385 http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polix_02952319_1989_num_2_6_1385
- Servoise-Vicherat (2009). « Responsabilité de l'écrivain au présent et engagement 'présentiste' », *Marges* (en ligne), 09, p. 98-113, mis en ligne le 15 novembre 2010, consulté le 25 janvier 2016, URL : <http://marges.revues.org/545>

Politika Sadea pravednika

Na tragu radova Mone Ozouf, Martina Nadeau i Mauricea Levera, ovaj članak pokušava prikazati Sadea »pravednika«, politički i etički angažiranog pisca. Sadeov je angažman vidljiv ne samo u njegovim kratkim tekstovima, brošurama i pamfletima napisanima tijekom Francuske revolucije, nego i u njegovim fikcijama, teatru i putopisima. Njegova obimna korespondencija također svjedoči o tome. Od literature do povijesti, od filozofije do *političkog*, markiz de Sade naizgled postaje »markiz sans-culotte« na republikanskoj sceni *theatrum mundi*. Sve postaje razvidno u pojmu Revolucije kao teatra, jer Sade »pravednik« preispituje ne samo status Sadea pisca, mitologiziranog i dakle omraženog – jer, nasuprot mitu, možemo ili »ideologizirati«, ili »poetizirati«, rekao bi Barthes –, nego i same strategije angažmana, *cul-de-sac* (*dead-end*) teorije još od Sartrea. Suočen s Francuskom revolucijom, angažman mnogo govori o *conjunction* samoga pojma (Derrida), ali nedvojbeno pokazuje i svoju nepobitnu »novinu«.

Ključne riječi: markiz de Sade, angažman, politika, književnost, filozofija, korespondencija, republikanizam